

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN

D-2012/164

Cession à la société BRICODEAL d'un terrain situé avenue du Docteur Sabatino Schinazi. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'entreprise Bricodeal, spécialisée dans le négoce et la distribution de produits de bricolage, dont le siège social est implanté au Haillan, possède son unité logistique au sein du parc d'activités Bordeaux Nord situé rue Yves Glotin.

Cette entreprise qui emploie aujourd'hui 150 salariés, connaît une phase de développement importante et souhaite étendre son site sur une parcelle voisine appartenant à la Ville, cadastrée GT 18 pour partie.

Le projet consiste en une extension de la zone logistique existante, la construction de 900 m² de bureaux et le réaménagement des espaces extérieurs (parking, circulation).

Cette opération serait en parfaite cohérence avec celle de la société Parc Eco + à qui votre conseil a décidé de céder la plus grande partie de la parcelle par délibération en date du 24 octobre 2011.

La société Bricodeal nous a fait une proposition d'achat à 33 euros HT du mètre carré au vu du rapport de France Domaine en date du 24 mai 2011, pour une superficie approximative de 5 000 m² qui sera fixée dans le cadre des documents d'arpentage en cours d'élaboration.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- le déclassement de l'emprise
- la cession à la société Bricodeal d'un terrain d'une superficie d'environ 5 000 m² situé avenue du Docteur Sabatino Schinazi au prix de 33 euros HT du mètre carré
- l'ouverture au budget en cours de la recette correspondante.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession avec la société Bricodeal ou toute société qui pourrait s'y substituer ainsi qu'à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

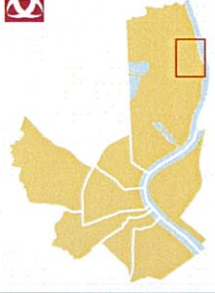
Merci Monsieur le Maire. Le premier dossier concerne une cession à la société Bricodeal pour leur permettre une extension. C'est un dossier tout à fait intéressant qui est mis en œuvre avenue du Docteur Schinazi.

C'est un excellent dossier qui ne pose aucun problème me semble-t-il.

M. LE MAIRE. -

Y a t-il des remarques là-dessus ?

(Aucune)



- Légende de la carte**
- Prescription
■ Élément bâti ou paysager à protéger ou à mettre en valeur
 - Contrainte
■ Secteur d'interdiction de construire ou sous conditions spéciales R.123-11-b du CU
 - Servitude
— 14 ligne haute tension
 - Périmètre de l'emprise constructible First Solar
□ Périmètre

D-2012/165
Modification des tarifs des services des cimetières au 1er juin 2012. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de déterminer les différents tarifs applicables à certaines opérations funéraires ou services des cimetières au 1er juin 2012.

Tout d'abord concernant le montant des vacations de police (encadré par la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 de 20 euros minimum à 25 euros maximum), je vous propose de maintenir le montant de 2010, à savoir 20 euros, et cela afin de ne pas alourdir les frais que représente un deuil pour une famille.

Je vous propose, également, de ne pas augmenter les tarifs de surveillance des opérations funéraires après l'heure de fermeture des cimetières. Ces tarifs, dont vous trouverez le détail dans le document annexé, sont calculés à partir du prix de l'heure des agents et varient en fonction de l'importance du dispositif nécessité par la configuration du cimetière.

Enfin, pour les prestations liées aux inhumations et selon le principe acté en 2009 d'harmoniser les tarifs des cimetières municipaux avec ceux pratiqués par la Communauté Urbaine de Bordeaux, je vous propose de poursuivre le rattrapage pour atteindre l'objectif d'ici la fin de mandat et donc de :

- maintenir inchangés les tarifs de frais de garde au caveau provisoire (« dépositoire »),
- d'augmenter de 3,09 euros les frais d'ouverture de case à l'entrée et à la sortie des corps au caveau provisoire (« dépositoire ») pour les porter à 54,74 euros (la Communauté Urbaine de Bordeaux tarife ces prestations à 66,64 euros),
- d'appliquer pour la salle d'attente du caveau provisoire de la Chartreuse l'augmentation de 2,5 % (variation des prix à la consommation),
- d'appliquer pour les tarifs des cases du columbarium du cimetière Nord une augmentation de 1,5 % (conforme à celle de la C.U.B.),
- de revaloriser les tarifs des concessions de 5,40 euros à 13,44 euros supplémentaires sur les concessions temporaires et de 38,34 euros à 111,78 euros supplémentaires sur les concessions perpétuelles (cf. document annexe).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider des modifications tarifaires proposées en annexe en application de l'article L.2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Ce dossier, en liaison avec Maxime SIBE qui fait un travail formidable dans ce domaine comme dans d'autres, concerne la modification des tarifs des services des cimetières.

Nous avons dit, Monsieur le Maire, sous votre autorité, que nous devons progressivement arriver aux tarifs de la Communauté Urbaine. C'est le cas.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Comme à la Communauté Urbaine mais de manière plus mesurée, il est proposé ici d'augmenter certains tarifs des cimetières. Aussi comme à la CUB et dans la continuité de notre position exprimée dans le débat budgétaire en direction des augmentations budgétaires nous votons contre. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'autres remarques ?

M. SIBE

M. SIBE. -

Pour dire à M. MAURIN que l'augmentation est exactement la même, de 6%, que la précédente, et que vraisemblablement l'année prochaine nous arriverons au même niveau que la Communauté Urbaine. Nous poursuivrons à ce moment-là sur le même rythme que la Communauté Urbaine.

J'en profite, Monsieur le Maire, chers collègues, pour rappeler le travail qui a été fait notamment dans les cimetières.

Une humanisation de la série R, qui représente le terrain non concédé et non concédable au cimetière Nord.

Une stèle en mémoire des morts anonymes que nous fleurissons chaque année pour le 1^{er} novembre.

Nous avons également fait un columbarium, un jardin du souvenir.

Nous avons poursuivi au cimetière de la Chartreuse la rénovation des tombes et du patrimoine de la Ville.

Nous en avons profité pour faciliter les accès au cimetière de la Chartreuse en rouvrant les portes sur les boulevards et sur la barrière d'Arès.

Nous avons modifié la mobilité à l'intérieur des cimetières en mettant en place des voiturettes électriques parce que le cimetière est avant tout un lieu de recueillement. Cela vise également à préserver la voirie et à diminuer la pollution.

Enfin pour tout ce qui est entretien et rénovation des allées nous poursuivons en permanence notre action.

Nous avons rénové également le dépositaire et les enceintes.

Tout cela à budget de fonctionnement réduit et avec un budget d'investissement constant sur l'ensemble de la mandature.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Donc vote contre du groupe communiste.

Pas d'abstentions ?

Pas d'autres votes contre ?

Merci.

VILLE DE BORDEAUX

CIMETIERES

TARIFS AU 1^{er} juin 2012

CONCESSIONS PERPETUELLES :

Cimetières	Terrains situés en bordure d'allées (le m ²)		Terrains situés à l'intérieur des séries (le m ²)	
	1 ^{ère} zone	2 ^{ème} zone	1 ^{ère} zone	2 ^{ème} zone
Chartreuse	1974,78 €	1577,28 €	1194,62 €	790,76 €
Nord	1700,24 €	1232,78 €	1001,70 €	677,34 €
Pins Francs	1974,78 €	1577,28 €	1194,62 €	790,76 €

CONCESSIONS TEMPORAIRES :

Cimetières	Terrains concédés pour 10 ans	Renouvellement pour 10 ans	Renouvellement pour 5 ans
Chartreuse	237,44 €	237,44 €	118,72 €
Nord	190,80 €	190,80 €	95,40 €
Pins Francs	190,80 €	190,80 €	95,40 €

CIMETIERE NORD
COLUMBARIUM :

Concessions	Attribution et renouvellement	
	Durée	Tarifs
Cases (2 / 4 urnes)	15 ans	346,11 €
	30 ans	692,23 €
Caveaux à urnes ou cavurnes (4 / 8 urnes)	15 ans	692,23 €
	30 ans	1386,49 €

**CIMETIERE DE LA CHARTREUSE
CAVEAU PROVISoire (« DEPOSITOIRE ») :**

Frais de garde du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois (par mois)	Frais de garde à partir du 7 ^{ème} mois (par mois)
30,50 €	33,50 €

Ouverture de la case à l'entrée	Ouverture de la case à la sortie
54,74 €	54,74 €

**CIMETIERE DE LA CHARTREUSE
SALLE D'ATTENTE DU CAVEAU PROVISoire (« DEPOSITOIRE ») :**

Réception d'un corps donnant droit à un séjour de 3 jours	Par jour supplémentaire et par corps
22,34 €	4,81 €

TARIFS DIVERS :

Vacation funéraire destinée à l'Officier de police judiciaire	20 €
---	------

Cimetières	Surveillance d'opérations funéraires, convois présents dans le cimetière ou entreprises de fossoyage terminant une inhumation après l'heure de fermeture du cimetière	
	La 1 ^{ère} heure	Par ½ heure supplémentaire
Chartreuse	61 €	30,50 €
Nord	41 €	20,50 €
Pins Francs	41 €	20,50 €

FRAIS ANNEXES :

Les opérations liées aux mesures d'hygiène et les frais de funérarium seront refacturées aux entreprises de Pompes Funèbres ou aux familles aux prix définis par le prestataire désigné au marché.

D-2012/166

**Acquisition à titre gratuit à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une parcelle de terrain située rue des Violettes.
Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux envisage de clôturer le square Jasmin, sis à Bordeaux angle Maréchal de Lattre de Tassigny et rue des Violettes, cadastré YL 12 dans le but de sécuriser le site.

La configuration de cette parcelle sur la voie rue des Violettes forme un pan coupé et nécessite pour un meilleur accès lors de l'entretien d'élagage, de clore le terrain à angle droit, prenant pour ce faire une parcelle détachée du domaine public de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette emprise d'une surface de 15 m² qui fait l'objet d'un document d'arpentage en cours a été valorisée par France Domaine dans son rapport en date du 5 mars 2012 à l'euro symbolique considérant qu'il s'agissait d'un transfert de charges.

Elle ne nécessite pas de déclassement du domaine public en application de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- l'acquisition à titre gratuit à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une emprise de 15 m² à détacher du domaine public communautaire.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents afférents à cette cession et à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. MARTIN. -

Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle de 15 m² pour nous permettre de créer un lieu tout à fait ordonné.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

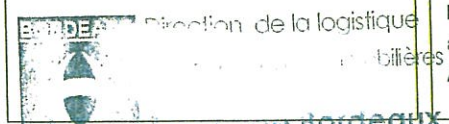
Commune :
Bordeaux

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : Février 2012 effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par M. _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463
A Bordeaux, le 7/3/2012

Section : YL
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 06/03/2012
Support numérique :

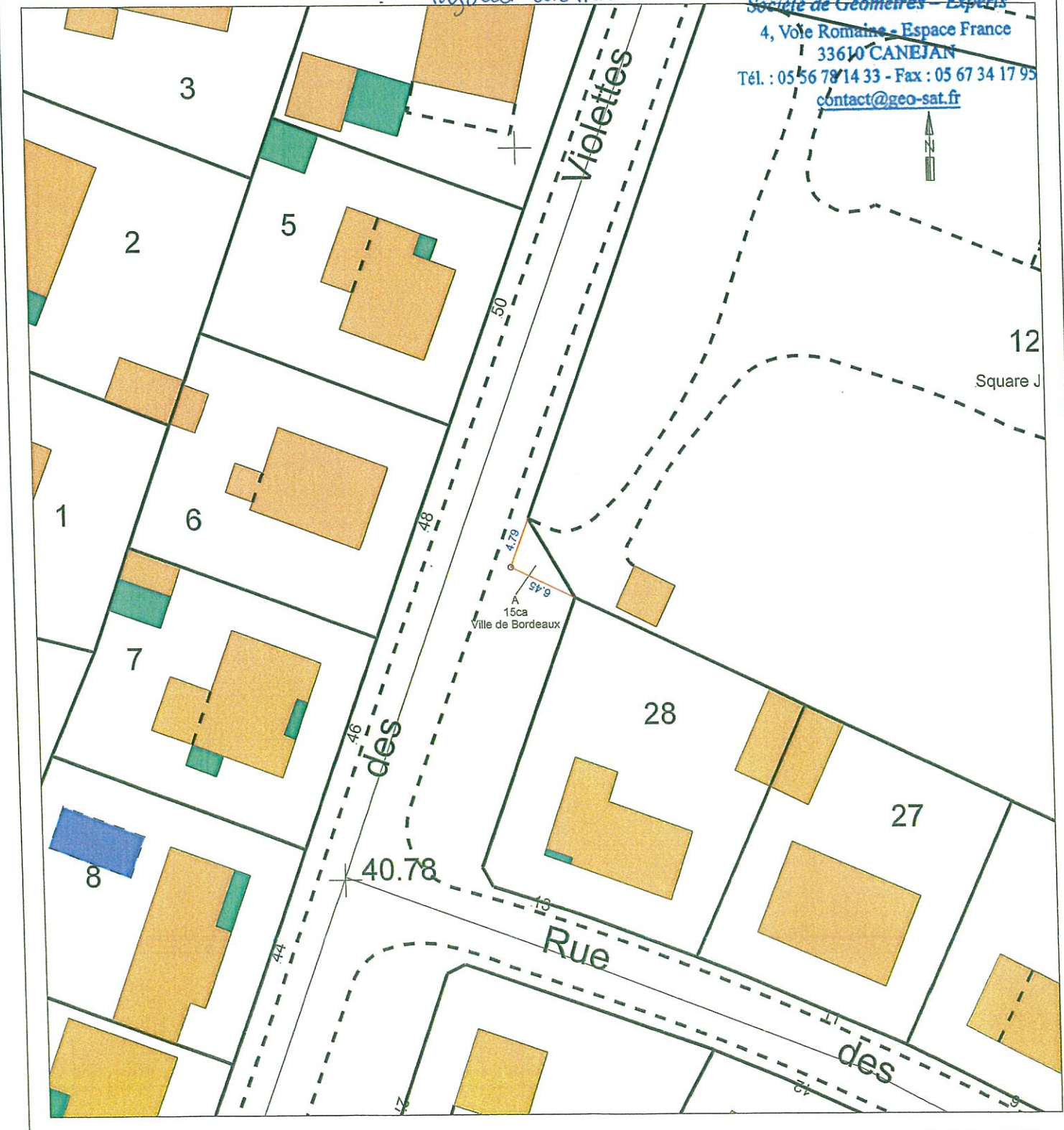
Document d'arpentage dressé
par M. Cédrik FERRERO
à : CANEJAN
Date : 06/03/2012
Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan rénové par voie de mise à jour), dans le cas de la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-même le piquetage.
(2) Rayer les mentions inutiles (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraités du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité compétente).



Société de Géomètres - Experts
4, Voie Romaine - Espace France
33610 CANEJAN
Tél. : 05 56 78 14 33 - Fax : 05 67 34 17 95
contact@geo-sat.fr



*St Agnes Mairie
Adjoint au Maire*

D-2012/167

Convention de partenariat 2012 entre la Ville de Bordeaux et l'association maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux. Signature. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il a été décidé d'identifier par **Emploi-Bordeaux**, l'association intégrant la Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux et le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Bordeaux.

En parfaite coordination avec l'Etat et Pôle Emploi, membres de droit de l'association, Emploi-Bordeaux coordonne les initiatives d'accès à l'emploi et renforce les synergies entre les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion. Ainsi, elle fournit des services à valeur ajoutée en développant de nombreux dispositifs complémentaires de ceux des autres acteurs.

La Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux rassemble donc :

- des actions d'observation prospective du marché local de l'emploi, de l'animation du territoire par l'ingénierie, l'observation et le montage de projets ;
- le P.L.I.E. de Bordeaux, qui anime et renforce les actions d'insertion locales en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable ;
- la pépinière éco-créative des Chartrons, qui héberge et soutient l'essor de jeunes entreprises innovantes ;
- les Missions Emploi Bordeaux Nord et Saint Michel, lesquelles participent sur les territoires à l'accueil, l'orientation, l'accompagnement spécifique et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois bordelais

- la Plateforme de l'initiative et de la création d'entreprise, qui permet l'amorçage et l'orientation des porteurs de projets entrepreneuriaux (notamment issus des quartiers prioritaires)
- le dispositif Ecole de la Seconde Chance, qui a pour objectif d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 30 ans, sans qualification et sans emploi ;

Pour mener à bien ses missions, Emploi-Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, coordonner l'action des partenaires publics et privés, et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

Convention pluri annuelle d'objectifs du 4 juillet 2011 avec l'Etat

Vous la trouverez en *annexe n°1*.

Elle prend effet depuis le 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 4 ans et est reconduite tacitement chaque année.

Elle propose, au vu des besoins du territoire, de mettre en œuvre le plan d'actions Etat de la Maison de l'emploi de Bordeaux (*en annexe n°2*) et de mobiliser tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Elle précise également les modalités et les montants de la participation financière de l'Etat. La participation financière de l'Etat aux financements des actions mises en œuvre par la Maison de l'emploi, ne peut excéder 70% du budget des actions auxquelles l'Etat participe financièrement.

Pour l'année 2012, le montant de l'aide de l'Etat est prévu à hauteur de 794 061 euros.

Plan d'actions et budget

Le budget 2012 a été construit en tenant compte d'une stabilité de la subvention de l'Etat par rapport à 2011, soit un montant de 794 061 euros.

Le plan d'actions d'Emploi Bordeaux (se déclinant en deux ensembles : celui de la Maison de l'emploi et celui du PLIE) et le budget pour l'année 2012 ont été présentés et validés au Conseil d'Administration de l'association le 22 février 2012.

Vous les trouverez présentés en détail, *en annexes (n°3 : plan d'actions Maison de l'emploi / n°4 : plan d'actions PLIE / n°5 : budget)*

Le plan d'actions de la Maison de l'emploi a été construit autour de 3 orientations principales :

- un fort engagement dans la création d'entreprises, en particulier à travers la gestion de la pépinière éco créative des Chartrons, pour laquelle la Ville prévoit une subvention de 160 000 euros ;
- un moindre engagement dans certaines actions directes de retour à l'emploi, avec une baisse du budget des événements et manifestations de 30 %
- un maintien de la mission d'observation et de prospective : une réflexion sur le numérique, le lancement d'une étude sur le nautisme, et la poursuite d'actions sur les impacts en terme d'emploi du Grenelle de l'environnement.

Par ailleurs l'engagement vis-à-vis des actions portées par le PLIE se retrouve à travers notamment les actions suivantes :

- le développement de l'activité « Clauses d'insertion » avec 84 000 heures programmées (soit une augmentation de 23% de l'activité)
- le développement de l'activité d'accompagnement du PLIE avec l'embauche de 2 référents supplémentaires pour un objectif de 1200 personnes accompagnées par an, (soit une augmentation de 23%) ; ceci répondant ainsi à des engagements du 3^{ème} Projet Social de la Ville.
- la mise en place de nouvelles actions de mobilisation et de formation pour un volume global de 411 personnes (soit une augmentation de 70% du nombre de places offertes)

Enfin, le maintien de la politique de maillage territorial avec les Missions Emploi (antennes territoriales) de Bordeaux Nord et de Saint Michel, traduit une volonté de mener une politique de proximité.

Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2012, sur un budget global de 2 683 909 euros, la subvention de la Ville s'élève à 638 000 euros.

Cette subvention se décline comme suit :

- une subvention de fonctionnement pour le siège de l'association Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux, d'un montant de 271 424 euros
- une subvention d'équilibre pour la Pépinière éco créative des Chartrons, dont la gestion lui a été confiée, d'un montant de 160 000 euros
- une subvention de fonctionnement de 85 916 euros pour les antennes territoriales que sont la Mission Emploi Bordeaux Nord et la Mission Emploi Saint Michel
- un fléchage de l'enveloppe sur le plan d'actions Maison de l'emploi d'un montant de 114 521 euros
- un fléchage sur le plan d'actions du PLIE de 6 139 euros

Cette demande est en hausse par rapport à l'année dernière. Les raisons de cette augmentation sont les suivantes :

- l'augmentation significative de l'offre de services globale de "Bordeaux-Emploi" dont les dispositifs et structures se sont largement étoffés (Pépinière, les deux Missions Emploi, le portage du PLIE)
- un probable moindre investissement de l'Etat vis-à-vis des Maisons de l'emploi d'une manière générale
- la dimension communale de la Maison de l'emploi de Bordeaux, qui contraint sa possibilité de trouver des ressources de financement. Cependant, il est à noter qu'en 2012, le contrat de co développement entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux permet d'inscrire un financement C.U.B. à hauteur de 70 000 euros.
- la difficulté à mobiliser les fonds européens, qui conduit à une hypothèse de prudence en révisant à 360 000 euros l'assiette éligible (soit 180 000 euros de FSE)

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention financière dont le projet est ci-annexé (*annexe n°6*)
- décider le versement de la somme de 638 000 € à l'association Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux prévue au budget primitif qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 90 – nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur J. REIFFERS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

M. MARTIN. -

Ce dossier est important, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Josy REIFFERS en dira un mot tout à l'heure puisqu'il préside avec brio la Maison de l'Emploi.

Il s'agit de la convention de partenariat 2012 entre la Ville et cette association qui a pour but, chacun le sait :

- des actions d'observation prospective du marché local de l'emploi, de l'animation du territoire ;
- le PLIE de Bordeaux ;
- la pépinière éco-créative des Chartrons ;
- les Missions Emploi Bordeaux Nord et Saint Michel qui participent sur les territoires à l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi ;
- la Plate-forme de l'initiative et de la création d'entreprises,

Le dispositif Ecole de la Seconde Chance.

Pour ce qui concerne le budget 2012 il a été construit en tenant compte d'une stabilité de la subvention de l'Etat, soit 794.061 euros.

Le budget global de la Maison de l'Emploi pour 2012 va s'élever à 2.683.909 euros, et la subvention de la Ville à 638.000. Elle est plus importante que la précédente mais il y a énormément d'activités nouvelles qui sont parfaitement conduites.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. REIFFERS

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, si je peux ajouter quelques mots à ce que vient de dire Hugues MARTIN, je rappelle que la Maison de l'Emploi est une structure de coordination et d'animation, comme cela vient d'être dit, et que c'est complémentaire de ce que fait par exemple Pôle Emploi en recevant les demandeurs d'emploi.

Les Maisons de l'Emploi sont comme vous le savez des associations avec trois membres fondateurs : la collectivité qui la porte, l'Etat par l'intermédiaire de sa direction régionale et Pôle Emploi. C'est ensemble que nous décidons des actions à mener, ces actions faisant en fait l'objet d'un contrat avec les deux financeurs que sont l'Etat et la collectivité.

Dans le dossier qui vous est remis en même temps que cette délibération vous avez en annexe les axes de travail qui font l'objet du contrat.

Si je peux juste me permettre d'identifier un certain nombre de points qui ont été réalisés en 2011 ou qui sont en cours de réalisation encore à ce jour :

Sur le plan de l'observation de l'emploi, un travail intéressant a été fait sur le futur de l'emploi vert en partenariat avec l'ADEME, qui est en fait la déclinaison d'un accord cadre signé au niveau national entre l'ADEME et l'Association Ville Emploi.

Les activités salon, avec au début du mois d'avril le salon de l'Alternance qui a eu un succès très important puisqu'il y a eu plus de 4000 visiteurs sur un millier d'emplois qui étaient proposés par 30 à 40 entreprises partenaires, ces visiteurs ne venant pas seulement de la Ville de Bordeaux mais de la Communauté Urbaine, de la Gironde et même au-delà.

L'activité gestion de la pépinière : la pépinière est aujourd'hui pleine avec des sorties positives qui s'accroissent au point que nous sommes en train de multiplier les commissions d'agrément pour accueillir de nouveaux candidats.

L'activité de la Plate-forme initiative emploi qui est le bras armé de la Maison de l'Emploi pour tout ce qui concerne la création d'entreprises, création d'entreprises que nous allons susciter dans les quartiers, ce qui fait aussi partie du maillage territorial dont on a parlé en introduction avec un Village de la Création que Wanda LAURENT a créé, qui est maintenant itinérant.

Cette plate-forme a permis à ce jour d'examiner plus de 1000 projets de création d'entreprises dont le taux de succès est d'environ 30%, ce qui compte tenu de la population qui est à l'origine des projets de création est un score qui selon les observateurs peut être considéré comme très bon.

Le maillage territorial, avec, en dehors de la Mission Emploi Bordeaux Nord qui existe depuis de nombreuses années, la réactivation au cours de l'année 2011 du Village Saint Michel.

Et enfin le dernier projet d'Ecole de la Seconde Chance. La première promotion de 15 élèves stagiaires a été accueillie il y a 6 semaines. Nous attendons dans les jours qui viennent la deuxième promotion.

En 2011 la Maison de l'Emploi a accueilli le PLIE, le Plan Local d'Insertion par l'Economique, dont les chiffres sont aussi extrêmement favorables puisque le nombre de personnes suivies, dont plus de la moitié sont titulaires du RSA, est en augmentation, et que le PLIE qui gère les clauses d'insertion a permis d'obtenir des chiffres pour l'année 2011 très très supérieurs à ceux de l'année 2010, avec une prévision d'activité pour l'année 2012 qui est probablement aux alentours 80.000, et 2013 aux alentours de 100.000 avec les grands chantiers qui vont être lancés. Il s'agit du grand stade, de la Cité Municipale, du Centre Culturel et Touristique du Vin, du PNRQAD, etc.

Donc une activité très soutenue qui justifie à mon sens la subvention qui est proposée aujourd'hui à cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Quelques mots, Monsieur le Maire, sur la Maison de l'Emploi, particulièrement sur le PLIE que vient d'évoquer M. REIFFERS pour tempérer son enthousiasme tout de même.

En effet, le bilan 2011 laisse apparaître concernant le PLIE que sur 995 personnes accompagnées, 341 sont sorties du dispositif en fin d'année, et 132 simplement constituent des sorties positives, c'est-à-dire bénéficiaires d'un contrat de travail.

Donc en fait cela constitue 38% des sorties. Déjà c'est un chiffre inférieur à la moyenne nationale qui est supérieure de 3 points, 41%, et si l'on ramène au nombre des personnes accompagnées on tombe à 13%. Donc cela laisse apparaître un résultat que je qualifierai de faible.

Ce sur quoi je voulais insister également c'est que tout de même cette compétence emploi qui est assurée par la Maison de l'Emploi est typiquement une compétence du domaine de l'Etat. Or, il semble qu'il y ait de moins en moins d'Etat sur ces mécanismes et de plus en plus de collectivités locales.

Je rappellerai quand même que le budget de l'Etat était de 77 millions en 2011 pour les Maisons de l'Emploi et qu'il était prévu pour 2012 à 47 millions d'euros, soit 34% de moins. Il est vrai que la volonté des parlementaires a atténué la baisse de ces crédits de 15 millions d'euros et qu'in fine, effectivement, on a réussi bon an, mal an, à retrouver un budget de 62 millions d'euros en 2012, ce qui est quand même très inférieur à celui de 2011 qui était déjà en net recul par rapport aux années antérieures.

Donc je veux poser une question relativement simple. En fait le gouvernement continue de se désengager en compensant ce désengagement par une affectation accrue du Fonds Social Européen. La question qui me vient c'est de savoir si le gouvernement a encore un projet pour la Maison de l'Emploi, ce dont on est en droit de douter si on se réfère à la volonté affichée dans le cadre du dernier budget 2012.

En conclusion je voudrais rappeler un petit mot. Les propos du Président actuel Nicolas Sarkozy notifiaient en 2007 de manière très précise que s'il n'arrivait pas à 5% de chômage au terme de son quinquennat ce serait un échec et qu'il appartiendrait aux Français dans tirer les conséquences, les hommes politiques ayant une obligation de résultat. Je dirai simplement : dont acte.

M. LE MAIRE. -

Moi je ne dirai pas « dont acte », parce que je trouve absolument immoral et malhonnête intellectuellement de présenter les choses ainsi.

Comparer 2007 à 2012 sans évoquer à aucun moment la succession de crises jamais vues depuis un siècle qui se sont succédées en France, en Europe et dans le monde est de la malhonnêteté intellectuelle. Je le dis avec toute la force de ma conviction.

C'est tellement vrai que le chômage a augmenté partout ailleurs plus vite qu'en France sauf en Allemagne. C'est donc une supercherie de présenter les choses ainsi.

Je ne veux pas transformer ce Conseil Municipal en forum politique, il y a pour cela suffisamment d'instances par les temps qui courent, mais on ne peut pas dire n'importe quoi parce que c'est honteux. Je le dis comme je le pense.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais saluer le travail énorme que fait la Maison de l'Emploi par rapport à l'implication qu'elle met dans les salons qu'elle organise, à la fois celui de l'Alternance en avril et celui du Forum Handicaps qui se fait chaque année au mois de septembre, qui sera cette année au mois d'octobre, par rapport à la possibilité à toutes ces personnes qui sont en recherche d'emploi de pouvoir venir et en plus repartir la plupart avec un CDI ou un CDD.

D'ailleurs je note qu'à chaque fois le Conseil Général est bien représenté dans ce Forum Handicaps car il a bien besoin d'arriver à couvrir son obligation d'emploi des personnes handicapées puisqu'elles ne sont que 3%.

Donc je trouve que cette structure fait un très bon travail.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. Yohan DAVID

M. YOHAN DAVID. -

Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Quelques précisions sur le PLIE. Notamment quand vous parlez des sorties faibles en comparaison du nombre de personnes accompagnées, Josy REIFFERS l'a rappelé, les publics RSA sont souvent très très éloignés de l'emploi et leur accompagnement en moyenne ne se fait pas sur une année mais généralement quasiment sur 23 mois.

Deuxièmement, ce qui pour moi est très important dans la volonté que j'ai concernant l'accompagnement de l'emploi c'est que ce dispositif s'ouvre et qu'il soit bien réellement accessible au public pour lequel il est désigné, public essentiellement féminin. C'est vrai que le taux de sortie positif est de 38%, ce qui est inférieur à celui de la Mission Locale, mais le public de la Mission Locale est plus varié.

Et quand on dit que ce public est très, très éloigné de l'emploi, c'est disons pour parler en termes politiquement corrects ; l'accompagnement est difficile.

La satisfaction que j'ai dans cette délibération c'est la volonté justement depuis que nous avons démarré, vu que la Maison de l'Emploi fait les recrutements, de porter l'accompagnement à 1200 personnes accompagnées.

Lorsque nous avons porté cette volonté, à l'époque ce public était descendu à moins de 900, et c'est par de la participation dans le cadre du Forum Social où on a parlé de concertation, de co-construction ensemble avec les partenaires, qu'a été définie la nécessité d'augmenter le nombre de public accompagné. Je voulais m'en féliciter.

M. LE MAIRE. -

Merci M. DAVID.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, quand vous dites de Marie-Claude NOËL que ce qu'elle dit est immoral et malhonnête, je voulais vous dire que vous êtes deux et que vous êtes certainement pires qu'elle. Vous venez d'affirmer que ce n'est pas nominatif dans l'Express, alors que ça l'est parfaitement. Je trouve ça inadmissible. La malhonnêteté n'est pas que dans le camp ici, loin de là !

Ceci étant, c'est un rapport qui tombe bien parce que demain c'est la fête du travail et du vrai travail, comme tous les 1^{ers} mai depuis 1889. Seulement bien sûr un vrai travail quand on peut en bénéficier. Je crois que l'emploi sera bien au centre des manifestations de demain et que tous ceux qui louent les travaux de la Maison de l'Emploi seront présents demain à la manifestation qui partira à 10 h de la place de la République.

Première remarque. Dans ce rapport sur la Maison de l'Emploi nulle part il n'est question de la dégradation de l'emploi à Bordeaux, comme en France. Je sais, Monsieur le Maire, que vous rajouterez : en Europe, et que vous citerez l'Espagne et la Grèce. Certes, mais on est à Bordeaux.

Jamais la situation de l'emploi n'a été aussi grave dans cette ville. Je l'avais déjà dit l'an passé, j'avais cité des chiffres que vous avez contestés. Vous m'avez dit que vous alliez m'en fournir d'autres. Je les attends. Mais peut-être que vous les avez préparés pour la séance d'aujourd'hui et que je vais les retrouver.

Moi les chiffres que j'avais c'était ceux du recensement :

Population active de Bordeaux : 100.350,

Chômeurs : 19.086.

Si on ajoute à cela les stagiaires, les emplois précaires, notamment tous les contrats à durée déterminée qui sont sans lendemains et que chacun sait bien sans lendemains, on arrive à un taux autour de 20% à Bordeaux, ce qui fait une personne sur cinq en chômage.

Je n'ai pas la statistique. C'est un taux fait à partir de l'évaluation à la fois des chômeurs au recensement, et des emplois précaires.

C'est ça qu'il faudrait rappeler quand on parle de la Maison de l'Emploi. Malgré la professionnalisation – et je ne remets pas en cause ceux qui y travaillent – malgré la qualité de ceux qui sont aussi dans les Pôles Emploi, on a une courbe qui ne cesse de croître et pas seulement en raison de la crise mondiale ou européenne.

La semaine dernière on nous a annoncé encore une mauvaise nouvelle. Le nombre de chômeurs sans aucune activité en France a atteint un chiffre record, +7,2% en un an frappant surtout les jeunes et les anciens. On sait que le taux d'emploi des 55 / 64 ans à Bordeaux tournerait autour de 40%. Voilà des réalités.

En tant que maire il est évident que vous n'êtes pas le seul responsable de ces chiffres nationaux, mais en tant que ministre vous l'êtes directement. Toute la stratégie économique mise en place depuis 5 ans aboutit à un immense fiasco, sans compter qu'on nous annonce des plans sociaux en série pour l'après élection.

Voilà le contexte dans lequel opère la Maison de l'Emploi : une politique de l'Etat qui fabrique des chômeurs.

La seconde remarque qui vient aussitôt c'est le désengagement de l'Etat. Marie-Claude NOËL en a parlé donc je ne vais pas insister, mais enfin c'est bien une réalité. 2007, 2008, 2009 – M. REIFFERS ne va pas nous contredire – l'Etat a financé à peu près 80% du budget de la Maison de l'Emploi. Et puis ça a diminué. En 2010 il ne finance plus que 70% du budget. En 2011 on passe à 33%. Cette année à moins de 30%. C'est-à-dire que l'Etat réduit les mécanismes compensateurs à l'action contre le chômage et pour l'emploi.

C'est ce que dans votre rapport vous appelez de manière pudibonde « un probable moindre investissement de l'Etat vis-à-vis des Maisons de l'Emploi d'une manière générale ». Vous parlez... Ça fait quand même plusieurs centaines de milliers d'euros.

Ce qui fait que pour boucler le budget on fait appel à la Communauté Urbaine dans le contrat de co-développement et on fait appel à la poche des Bordelais par une augmentation importante de la contribution de la ville.

La troisième remarque a trait à la faiblesse du fléchage sur le Plan Local d'Insertion par l'Economique, ce qu'on appelle le PLIE.

6.139 euros sont fléchés sur le PLIE, mes chers collègues... alors que c'est dans ce cadre qu'il y a certainement le plus d'actions concrètes à réaliser pour l'insertion professionnelle et sociale.

Le nombre de bénéficiaires de la clause d'insertion qui est en hausse constante est un point très positif qui est à mettre au compte de la Maison de l'Emploi dont nous ne pouvons que nous réjouir. La Ville de Bordeaux d'ailleurs devrait accélérer son action sur ce thème pour que dans tous les nouveaux projets d'urbanisme la clause d'insertion soit partie prenante dans les opérations. Ce ne sont pas les quelques 6.000 euros simplement qui sont prévus qui peuvent y inciter.

Je voulais également rectifier quelque chose. Marie-Claude NOËL critiquait la Maison de l'Emploi sur le chiffre de 38% qui sont les issues positives à la sortie du PLIE. 38% c'est vrai que c'est inférieur aux statistiques nationales, mais tout dépend à partir de quelle formation on part. Et c'est vrai qu'à Bordeaux on est peut-être à un taux inférieur, mais ça se justifie aussi par le fait qu'on prend en compte beaucoup de personnes qui sont en très très grandes difficultés sociales et professionnelles. Je tenais à corriger cet aspect des choses.

Ceci dit, si le PLIE est positif, et je crois qu'il est très positif, ça veut dire que ce n'est pas 6.139 euros qu'il faut mettre, mais bien plus.

La quatrième et dernière remarque que je voulais faire, Monsieur le Maire, c'est la nécessité de se doter en complémentarité avec la CUB d'une véritable administration économique capable de soutenir les efforts pour maintenir l'emploi à Bordeaux.

On a beaucoup parlé avec raison de Ford, de Cofinoga à Mérignac, mais on a trop peu parlé de Marie-Brizard qui quitte Bordeaux. On a laissé fermer les portes de (*Quénamétal* ?) à Caudéran.

Il faut mettre en place une mission dans la Maison de l'Emploi chargée de veiller sur l'activité économique, sur l'activité industrielle, mais aussi tertiaire, notamment dans le commerce, qui puisse réfléchir et agir pour éviter la fermeture ou les réductions d'activité sur Bordeaux.

Bref infléchir notre action économique avec plus d'interventionnisme et certainement beaucoup plus de prévention.

En l'absence d'une telle action, et sans remettre en cause l'action des personnels de la Maison de l'Emploi ou de la Mission Locale d'Insertion Jeunes qui font un travail formidable, comme dirait M. MARTIN, notre politique pour l'emploi est un fiasco, à Paris comme ministre, M. JUPPE, et à Bordeaux comme maire, il faut bien le dire.

M. LE MAIRE. -

Un jugement tout en finesse... Comme d'habitude.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Je vais faire à l'instant un mauvais rêve. Le candidat que soutient M. RESPAUD à l'élection présidentielle est élu, et alors... la manne va tomber du ciel ! La Maison de l'Emploi va retrouver des crédits en quantité en l'espace de quelques mois ! Qu'est-ce qu'on va rigoler... On va pleurer plutôt.

Mais c'est encore au conditionnel. Ne faites pas preuve de trop d'arrogance. Vous n'y êtes pas encore.

Deuxième remarque. Je voudrais quand même rappeler que la compétence économique et la compétence emploi, ne sont pas des compétences municipales. Ce sont celles de la Communauté Urbaine, ce sont celles de la Région, et nous faisons malgré tout beaucoup d'efforts, notamment avec un Service d'Action Economique piloté par Josy REIFFERS auquel je voudrais rendre hommage.

Et nous obtenons – j’y reviendrai tout à l’heure – des résultats qui méritent d’être connus dans leur exactitude.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, je souhaiterais très très brièvement, mais en même temps solennellement, et je vous remercie de ne pas me couper, en tant que Président du groupe des élus écologistes protester contre le fait que vous venez de traiter Marie-Claude NOËL que je connais bien, il y a quelques instants de malhonnête...

M. LE MAIRE. -

Non, non non ! Je persiste et je signe, il est malhonnête intellectuellement de comparer 2007 et 2012 sans jamais évoquer la crise ! Je persiste et je signe et quelles que soient vos protestations je ne changerai pas d’avis. C’est de la malhonnêteté intellectuelle ! Je persiste et je signe !

Et je ne reçois pas de leçons de morale ! Zéro leçon de morale !

M. HURMIC. -

Je termine, Monsieur le Maire. J’avais demandé que vous m’écoutez jusqu’au bout. Ce n’est pas une leçon de morale, mais je trouve que le fait que Marie-Claude NOËL puisse dire ici publiquement qu’il est pour le moins maladroit pour un candidat à la présidence de la République de prendre un engagement de résultat, de réduire le chômage, alors qu’au moment où il a fait cette promesse nous n’étions pas en période d’euphorie économique, nous n’étions plus dans la période des 30 glorieuses, de nombreux économistes avaient prévu, même s’ils n’étaient pas proches de votre sensibilité...

M. LE MAIRE. -

Totalement faux !

M. HURMIC. -

... avaient prévu les crises économiques que nous avons affrontées, je tiens à dire ici que traiter...

M. LE MAIRE. -

Je persiste et je signe, il est malhonnête, qui que ce soit qui le dise, Mme NOËL ou n’importe qui d’autre...

M. HURMIC. -

Non...

M. LE MAIRE. -

... de reprocher de ne pas avoir tenu en 2012 les engagements de 2007 sans rappeler qu'entre les deux il s'est passé des événements majeurs dans l'économie mondiale que personne n'avait prévu en 2007 ! Je persiste et je signe.

Et ce n'est pas moi qui est soulevé ce débat !

M. HURMIC. -

Elle n'a fait que citer des propos.

M. LE MAIRE. -

Non.

M. HURMIC. -

Je pense que son propos aurait été beaucoup plus long si elle avait dû rappeler les crises.

Et je tiens à dire in fine, vraiment Monsieur le Maire, si vous persistez sur votre position, que je suis totalement solidaire de Marie-Claude NOËL et qu'entre la pensée de Marie-Claude NOËL et la mienne...

M. LE MAIRE. -

Dans ces conditions j'étends mon jugement à M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Il n'y a pas l'épaisseur d'un papier de cigarette entre la pensée de Marie-Claude NOËL et la mienne. Si sa pensée est malhonnête je tiens à dire ici que la mienne l'est également.

M. LE MAIRE. -

J'en prends acte et je le constate aussi.

Je répète et je ne me laisserai pas de répéter que lorsqu'on porte un jugement sur ce qui s'est passé dans les 5 dernières années sans prononcer une seule fois le mot de crise dans son propos ce n'est pas honnête intellectuellement. Je persiste et je signe.

(Brouhaha – Protestations)

M. LE MAIRE. -

J'ai dû faire mouche vraisemblablement. Je persiste et je signe.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Je voulais simplement m'inscrire dans ce dernier débat, Monsieur le Maire. Je m'associe à la protestation de Pierre HURMIC. Je trouve que vous avez toute liberté d'avoir toute velléité pour défendre le bilan du président candidat pour quelques jours encore...

M. LE MAIRE. -

Il n'est que candidat que pour quelques jours. C'est vrai.

(Brouhaha – Rires)

M. MAURIN. -

Je ne considère pas du tout honnête de votre part de qualifier une élue de votre opposition de malhonnête...

(Protestations)

M. LE MAIRE. -

Non, non, non ! Ne soyez pas à votre tour malhonnête ! Je n'ai pas dit que Mme NOËL était malhonnête ! Je regrette infiniment ! J'ai dit qu'il était malhonnête intellectuellement de dire les choses ainsi !

Ça suffit les procès d'intention ! Je ne veux pas accepter ça ! Il ne faut quand même pas exagérer !

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, si vous vouliez parler de la crise...

M. LE MAIRE. -

C'est en permanence ce glissement dans vos propos ! En permanence ! Il y a une très grande différence entre la malhonnêteté et la malhonnêteté intellectuelle ! Une très grande différence, M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, puisque vous voulez parler de la crise 2007 / 2012 ajoutez un adjectif s'il vous plaît : la crise capitaliste.

M. LE MAIRE. -

Ça je veux bien. Pour moi ce n'est pas une injure. Je vous le signale au passage.

Après cette petite poussée d'adrénaline collective, puisque je vous rappelle quand même qu'il s'agissait de parler de la Maison de l'Emploi et pas de la politique de l'emploi du gouvernement, mais ça c'est une autre affaire, je voudrais simplement rappeler des faits.

En février 2012 le taux de chômage à Bordeaux est de 9,69%, estimation INSEE.

Il est de 9,76% au niveau national.

C'est beaucoup trop. Le chômage a beaucoup trop augmenté en France. Nous le regrettons tous. C'est dû en très très grande partie à la crise. C'est beaucoup moins qu'ailleurs mais c'est beaucoup trop. Il faut réagir contre ça.

Mais je voudrais simplement signaler que dans ce paysage général qui est tout à fait négatif Bordeaux résiste plutôt mieux qu'au niveau national.

Je voudrais aussi citer les chiffres comparés de la France, de la Gironde et de Bordeaux.

L'augmentation du chômage de fin février 2012 par rapport à février 2011 était de 6,9% en France, de 8,4% en Gironde et de 6% à Bordeaux.

C'est beaucoup trop. Il faut que nous développions nos initiatives bien entendu, mais c'est moins qu'en Gironde et qu'en France. Donc je ne peux pas laisser dire que la situation de Bordeaux est particulièrement catastrophique. Elle n'est pas bonne, elle est mauvaise mais elle n'est pas particulièrement catastrophique.

M. REIFFERS

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, vous avez effectivement donné les résultats précis sur les chiffres du chômage. Je voudrais juste donner une petite précision sur l'efficacité du PLIE. Effectivement, il ne s'agit pas seulement de comparer des pourcentages, il faut voir la répartition et la qualité des populations qui sont prises en charge. Lorsqu'elles ne sont pas comparables d'un endroit à un autre il est évidemment très difficile de comparer les efficacités respectives.

Je voudrais aussi donner quelques précisions sur les chiffres de financement, s'ils intéressent les membres de l'opposition.

La subvention de l'Etat sur la Maison de l'Emploi, elle reste substantielle et très au-delà des chiffres qui ont été annoncés puisque le budget global qui vous est proposé ici comporte le budget des actions Maison de l'Emploi et des actions du PLIE. L'Etat n'intervient pas dans les actions du PLIE.

Donc si on regarde les actions propres de la Maison de l'Emploi la quote-part de l'Etat reste dans les 60 – 70%, et la participation de la Ville est d'environ 30%. Elle doit d'ailleurs être statutairement de 30%, ça fait partie des règles du contrat.

S'il apparaît dans la colonne PLIE un financement de la Ville à hauteur de 9 mille euros et quelques, on oublie que sur le plan de la structure depuis que le PLIE est hébergé par la Maison de l'Emploi, en fait de façon indirecte la ville soutient également grandement le PLIE.

C'était pour corriger ces petites erreurs que je voulais intervenir.

M. LE MAIRE. -

Merci. J'ajoute qu'il y a dans le financement de la Maison de l'Emploi une quote-part très importante de fonds européens.

M. REIFFERS. -

Oui.

M. LE MAIRE. -

On oublie toujours de signaler que dans les fonds européens il y en a 20% qui viennent de France. Donc il faudrait rajouter ça aussi au titre de la participation de l'Etat.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous intellectuellement vous êtes malhonnête ou immoral, mais en tout cas les chiffres que vous donnez sont surréalistes.

L'an dernier vous nous disiez que le chômage devait se situer autour de 12%. Maintenant il est à 9%. Donc en un an le chômage sur Bordeaux a diminué d'environ 2,5 à 3%. C'est vraiment formidable, Monsieur le Maire ! Vous nous assénez des chiffres qui n'ont aucun sens avec la réalité !

M. LE MAIRE. -

Echangeons nos chiffres, M. RESPAUD. Donnez-moi les vôtres, je vous donne les miens. Tenez. Donnez-moi les vôtres.

M. RESPAUD. -

Voilà.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD. -

Les chiffres Mairie de Bordeaux sont ce qu'ils sont, mais on l'a vu également pour la fiscalité...

M. LE MAIRE. -

Qu'est-ce que c'est « l'internaute » comme source ?

(Exclamations – Rires)

M. RESPAUD. -

Ce sont ceux qui extraient les données de l'INSEE.

M. LE MAIRE. -

C'est « benchmarkgroup » 6971 à Boulogne Billancourt. Je vais essayer de me renseigner. Moi c'est l'INSEE.

M. RESPAUD. –

Oui. Renseignez-vous. Non, Monsieur le Maire, vous, ce n'est certainement pas l'INSEE, ou alors ce n'est que la catégorie A au niveau...

M. LE MAIRE. -

Si vous voulez on poursuivra cet échange tous les deux.

M. RESPAUD. -

Je veux bien, chiffres pour chiffres. En tout cas l'an dernier vous nous dites 12%, cette année c'est 9%. L'an prochain il n'y a plus de chômage à Bordeaux !

M. LE MAIRE. -

Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de chômage à Bordeaux. Il y en a beaucoup trop malheureusement.

M. Yohan DAVID encore un mot et on passe au vote sur cette convention dont je ne doute pas que tout le monde l'approuvera.

M. YOHAN DAVID. -

Juste pour dire, Monsieur le Maire, que les chiffres sont exactement les mêmes que ceux qu'a donnés la CUB lors de la Commission Economique par le biais de son Directeur dans le cadre de son tableau de bord économique.

C'est issu de la CUB et vous avez simplement pris les mêmes du même endroit c'est-à-dire de Pôle Emploi et de l'INSEE.

M. LE MAIRE. -

Merci M. DAVID.

Qui est contre cette convention ?

Qui s'abstient ?

Merci. Ça sera bien noté.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET de la REGION AQUITAINE

Direction régionale des
entreprises,
de la Concurrence, de la
Consommation, du travail
et de l'emploi d'Aquitaine
Directe Aquitaine

Affaire suivie par Luc
Varenne
Immeuble "Le Prisme"
19, rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 56 99 95 00
Télécopie : 05 56 99 96 69

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS MAISON DE L'EMPLOI de BORDEAUX N° MDE 72 33 2011 001

Centre Financier : 0102-DR33-DR33

Centre de coût : DCTSDR0033

Domaine fonctionnel : 0102-01-02

N° EJ Chorus : 2000 430 466

N° DP Chorus :

Vu,

- la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;
- la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi ;
- le décret n° 2009-1593 du 18 décembre 2009 fixant les modalités d'attribution de l'aide de l'Etat aux maisons de l'emploi et complétant le code du travail ;
- le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 8 avril 2011 nommant Monsieur Patrick Stefanini, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud Ouest, préfet de la Gironde ;
- le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),
- le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- l'arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges ;
- la circulaire Premier Ministre du 1^{er} décembre 2000, relative aux conventions pluriannuelles entre l'Etat et les associations ;
- la circulaire Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations ;
- la circulaire Premier ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- la circulaire du Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat du 1^{er} avril 2010, portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat.
- la circulaire n° 56 du 24 février 2010 relative aux modalités de financement des maisons de l'emploi par l'Etat;

Entre le Préfet de la région Aquitaine et désigné sous le terme Etat

d'une part ;

et, l'association La maison de l'emploi de Bordeaux, désignée sous le terme Maison de l'emploi
10-12 boulevard Antoine Gauthier
Immeuble Les Portes de Bordeaux -33000 Bordeaux

N° SIRET : 490 585 262 00051

Code APE : 9499Z

Représentée par Monsieur Josy REIFFERS en qualité de président

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le rôle des maisons de l'emploi au sein du service public de l'emploi a été réaffirmé par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi.

L'article L. 5313-1 du code du travail précise les missions des maisons de l'emploi en affirmant le rôle de fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Les maisons de l'emploi s'inscrivent ainsi pleinement dans la volonté d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires. Un accent tout particulier est mis sur les problématiques de diagnostic partagé, d'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques.

La maison de l'emploi est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés. Elle respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action. A ce titre, les maisons de l'emploi ont vocation à inscrire leurs interventions en complémentarité des actions menées par les autres acteurs locaux de l'emploi sur le territoire et à développer une fonction de coordination.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Par la présente convention, la maison de l'emploi de Bordeaux propose au vu des besoins du territoire, de mettre en œuvre le plan d'action décliné à l'annexe n°1 et à mobiliser tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

A cette fin, elle s'engage à se conformer au cahier des charges de la maison de l'emploi prévu par l'arrêté du 21 décembre 2009.

Pour sa part, l'administration s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances, à soutenir financièrement la réalisation du plan d'actions, en subventionnant les actions développées par la maison de l'emploi sous réserve de sa conformité au cahier des charges.

- L'aide financière de l'Etat est renouvelable dans la limite de quatre années (quarante huit mois).

ARTICLE 2 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Dans la limite d'une durée de quatre ans (quarante huit mois) à compter de la date d'effet, elle est reconduite tacitement chaque année sous réserve de la présentation par l'association au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice comptable, des documents mentionnés aux articles 6 et 7.

ARTICLE 3 – Modalités d'exécution

Les annexes à la présente convention sont établies par les deux parties et précisent :

- le plan d'action pluriannuel (annexe 1) ;
- les objectifs de la maison de l'emploi et des indicateurs assortis (annexe 2) ;
- les éléments financiers suivants (annexe 3) :
 - une fiche par action que la maison de l'emploi va mener, comportant la justification des moyens financiers sollicités ;
 - une synthèse financière de l'ensemble des actions menées par la structure ;
 - le budget prévisionnel de la maison de l'emploi décliné par axe d'intervention mettant en exergue les moyens mobilisés pour atteindre les objectifs ;
- les modalités de réalisation des bilans annuels - compte financier et rapport d'activité.

ARTICLE 4 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

L'Etat participe au financement de la maison de l'emploi sous forme de subventions imputées sur les crédits de la mission travail et emploi, du programme 102 activité 0102 00000702 pour les dépenses de fonctionnement.

La contribution financière de l'Etat aux financements des actions mises en œuvre par la maison de l'emploi ne peut excéder 70% du budget des actions auxquelles l'Etat participe financièrement.

Pour l'année 2011, le montant de l'aide de l'Etat s'établit à 794 061€.

Pour l'année 2012, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et des résultats du bilan d'activité, le montant prévisionnel de la subvention s'établit à 794 061€.

Pour l'année 2013, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et des résultats du bilan d'activité, le montant prévisionnel de la subvention s'établit à 794 061€.

Pour l'année 2014, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et des résultats du bilan d'activité, le montant prévisionnel de la subvention s'établit à 794 061€.

Chaque année, dans le cadre du dialogue de gestion entre la maison de l'emploi et la DIRECCTE, le niveau de la subvention de l'Etat pourra être revu pour prendre en considération le rythme de réalisation des actions considérées.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour la première année, le premier versement correspondant à 50% du montant annuel prévisionnel (soit 397 030.5€) interviendra à l'ouverture des crédits et au plus tard le 31 mars (ou dès la signature de la convention la première année de conventionnement), sur simple demande de la maison de l'emploi au titre de l'avance, accompagnée du budget de la structure et du plan de financement des actions pour l'année en question. Le second versement interviendra après un dialogue de gestion et pourra correspondre au reste de la subvention déterminée initialement, soit 50% (397 030.5€). Les éventuels trop perçus seront régularisés l'année suivante.

Pour les années suivantes,

- 50% du montant de la subvention N-1, soit 397 030.5€, à l'ouverture des crédits et au plus tard le 31 mars, sur simple demande de la maison de l'emploi au titre de l'avance accompagnée du budget de la structure et du plan de financement des actions pour l'année ;

- le second versement sera égal au solde de la subvention annuelle (50% de la subvention N : 397 030.5€) accordée par l'Etat, déduction faite d'un éventuel trop versé sur la subvention N-1 identifié par le DIRECCTE , après analyse des comptes de N-1 produits par le bénéficiaire de la subvention (pour la première année, il s'agit des comptes financiers de la dernière année de la convention pluriannuelle d'objectifs). La réduction sera opérée de plein droit par le DIRECCTE après information préalable du bénéficiaire, et sous réserve que le montant du trop versé soit supérieur à 10% de la totalité des produits de la structure en année N-1. Dans le cas où le trop versé serait inférieur à 10%, la réduction ne sera pas opérée sur le solde de la subvention N à verser, mais fera l'objet d'un report d'examen à l'occasion du contrôle de l'emploi de la subvention de l'année suivante et ainsi de suite, jusqu'à la dernière année. La régularisation du trop versé éventuel de la dernière année de la subvention de l'Etat fera l'objet d'un reversement spécifique au trésor public, après émission d'un titre de perception par le représentant de l'Etat en région constatant la créance.

Les versements de l'Etat seront effectués par mandat administratif et crédités au compte de la structure porteuse de la maison de l'emploi selon les procédures comptables en vigueur et les modalités ci-dessous.

Au nom de :	Maison de l'emploi de bordeaux
Agence bancaire :	Caisse d'épargne Aquitaine nord
N° de compte :	08173174530
Code Etablissement :	13335
Code guichet	00301
Clé RIB :	52

En cas de changement de coordonnées bancaires, il appartient au bénéficiaire de la subvention d'en informer ses interlocuteurs référents dans les meilleurs délais, par courrier recommandé avec accusé de réception accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Aquitaine.

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques de la Gironde et de la région Aquitaine.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES

La maison de l'emploi s'engage :

- à fournir chaque année le compte rendu financier propre à l'action de la maison de l'emploi de bordeaux signé par le président ou toute personne habilitée, dans les six mois suivant sa réalisation ou avant le 1er juillet au plus tard de l'année suivante ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;
- la maison de l'emploi, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un (ou plusieurs) commissaire(s) aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

Le financement annuel de l'Etat est subordonné à l'engagement financier des autres cofinanceurs. Si ces derniers ne respectent pas leur engagement, l'Etat pourra être amené à remettre en cause le versement de sa contribution financière.

Aux fins d'information de l'administration et, si besoin, de vérification de conformité au cahier des charges des maisons de l'emploi, la maison de l'emploi constituée sous forme associative communiquera sans délai à l'administration copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, la maison de l'emploi en informe également l'administration.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

En cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de l'Etat des conditions d'exécution de la convention par l'association, l'Etat peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements et remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La maison de l'emploi de Bordeaux qui reçoit une subvention de l'Etat doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus.

Elle pourra, à ce titre, être tenue de présenter, en cas de contrôle exercé sur place par l'administration, les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production est jugée utile au contrôle de l'utilisation de la subvention conformément à son objet.

Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention.

La maison de l'emploi bénéficiant de la présente subvention transmettra aux services de l'Etat, au plus tard le dernier jour du sixième mois qui suit la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée :

- les comptes approuvés,
- le rapport d'activité.

Toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet sera reversée au trésor public.

ARTICLE 10 – Evaluation de l'action de la maison de l'emploi

La maison de l'emploi fait l'objet d'une évaluation conduite par les services de l'Etat. Cette évaluation se décompose en deux temps :

- une évaluation annuelle, quantitative et qualitative, des actions menées par la maison de l'emploi, qui sera réalisée au cours du premier trimestre de l'année N+1 ;
- une évaluation finale quantitative et qualitative de l'activité à laquelle l'Etat a apporté son concours durant la durée de la convention pluriannuelle d'objectifs est réalisée dans le courant du dernier trimestre de la dernière année d'exécution de la convention.

Chaque année, un bilan d'activité est transmis en même temps que le compte rendu financier prévu à l'article 5 ; il permet la tenue du dialogue de gestion dans le courant du dernier trimestre de l'année en vue de procéder à une définition commune des objectifs de l'année suivante.

ARTICLE 11 - Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de l'article définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 12 - Résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par une des parties, dans un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

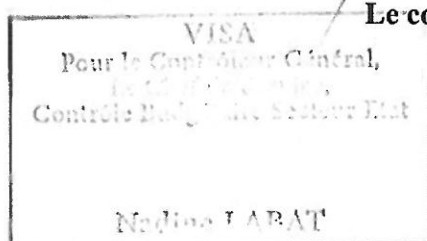
ARTICLE 13 – Règlement des litiges

En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Bordeaux

**Le Président
de la maison de l'emploi**

(nom, qualité du signataire et tampon de la MDE)

le 4 JUIL. 2011



Le contrôleur budgétaire

le Préfet de région

Pour le Préfet,

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

LES ACTIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DES QUATRE NOUVEAUX DOMAINES D'INTERVENTION DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Axe 1 Développer une stratégie territoriale partagée : du diagnostic au plan d'actions

> ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Extrait de l'arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des maisons de l'emploi :

« Dans le cadre de ce premier axe, les maisons de l'emploi devront élaborer un diagnostic territorial sur la base d'une analyse du marché du travail et les potentialités du territoire en matière d'offres et de demandes d'emploi. Pour cela, les maisons de l'emploi s'appuieront sur les outils et travaux déjà existants aux niveaux local et régional, en particulier sur ceux de Pôle emploi, de la DARES, de l'INSEE et des services d'études régionaux du réseau territorial de l'Etat en matière d'emploi (actuels SEPES, services d'études, de prospective, d'évaluation et de statistiques).

Ce diagnostic, qui pourra être largement diffusé aux acteurs locaux dans un souci d'appropriation des réalités locales, constituera la base nécessaire à la détermination d'une stratégie partagée en matière d'emploi et, in fine, d'un plan d'actions que les différents partenaires mettent en œuvre.

Ce premier axe est structurant, puisque les actions rattachées aux trois autres axes à caractère obligatoire devront s'inscrire dans ce plan d'actions de la maison de l'emploi. »

> ACTIONS PROPOSEES

- Construction d'un Diagnostic institutionnel partagé et pluri-angulaire
- Diagnostic partagé Ax'emploi
- Diagnostic sur des secteurs d'activité et sur des métiers
- Études sur les besoins de recrutement par évènementiel
- Diagnostic sur des micros territoires
- Appui aux actions : sondages et études
- Tableau de bord territorial et indicateurs avancés ETT
- Site internet

1-1 : Construction d'un diagnostic institutionnel partagé et pluri-angulaire

Contexte	<p>Le territoire de l'agglomération de Bordeaux fait l'objet de nombreux diagnostics périodiques. Les différents collectivités, les administrations de l'Etat, les établissements publics, les agences de développement et d'autres acteurs élaborent leur propre diagnostic territorial avec des thèmes variés très souvent redondants.</p> <p>Ces diagnostics sont le plus souvent partagés et nourrissent les réflexions de l'ensemble des acteurs dans le cadre de contrat territorial d'insertion, du développement de l'agglomération; de l'équipe locale du service public de l'emploi.</p> <p>La Maison de l'Emploi a bâti un diagnostic socio-économique comparé de la commune de Bordeaux relativement à son bassin d'emploi. Ce diagnostic en complément des autres travaux construits sur le territoire apporte les informations nécessaires à la gouvernance de la Maison de l'Emploi et aux acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion pour définir les orientations et plans d'actions.</p>
Objectifs	<p>Mobiliser les informations disponibles : Etat des lieux et partage des travaux existants et des informations disponibles : diagnostic du SPE, enquêtes et statistiques Pôle Emploi, URSSAF, consulaires, DARES, Insee, diagnostic Croissance CUB, études agences d'urbanismes et de développement, Mission Locale, PLIE, commission formation-emploi du Conseil régional ...</p> <p>Mutualiser les différentes productions et partager les analyses pour mettre en place des stratégies pertinentes sur le territoire prenant en compte les potentialités en matière d'offres et de demandes d'emploi.</p> <p>Construire un plan d'actions pluriannuel communiqué et pris en compte par les différents acteurs locaux</p>
Impact attendu en terme d'emploi	Non significatif
Public visé	Ensemble des acteurs institutionnels
Contenu et méthodologie	<p>Production d'une monographie</p> <p>Actualisation triennale de la monographie</p> <p>Production de zooms territoriaux infra communaux , sectoriels ou thématiques</p> <p>Animation du réseau des acteurs sur le thème des diagnostics.</p>

1-2 : Diagnostic partagé : Ax'Emploi

Contexte	<p>Sur le territoire, il existe un foisonnement de diagnostics individuels. Pour autant il persiste une réelle difficulté à avoir une vision globale, partagée par tous, de l'économie et de l'emploi sur la zone d'emploi concernée. Une autre difficulté réside dans le fait d'avoir des données dynamiques et qui s'inscrivent dans une vision prospective du territoire.</p> <p>Il n'existe pas de lieu ni de démarche spécifiquement dédié au fait de favoriser une dynamique d'échanges autour des mutations économiques et leurs conséquences en terme d'emploi. Il y a donc à construire un dispositif d'observation collective.</p>
Objectifs	<p>L'objectif de la démarche Ax'Emploi est d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions annuel : le PACE du grand Bordeaux (Plan d'Action Compétences-Emploi) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des actions qui contribuent à anticiper les besoins en recrutement et en formation sur le territoire du grand Bordeaux • des actions à proposer et à faire porter par les partenaires et acteurs territoriaux légitimes • par thématiques • sous la forme de fiches action <p>Ce plan d'actions est présenté en plénière à l'ensemble des acteurs politiques et économiques du territoire du grand Bordeaux.</p>
Impact attendu en terme d'emploi	<p>> meilleure lisibilité de « l'emploi du grand Bordeaux » pour les entreprises, les acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, les institutionnels...</p> <p>> définition d'actions concrètes contribuant à anticiper les besoins en recrutement et en formation du territoire</p>
Public visé	<p>Institutionnels et entreprises</p>
Contenu et méthodologie	<p>Il s'agit d'animer un dispositif d'observation collective sur le territoire du « grand Bordeaux » pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une dynamique d'échanges autour des mutations économiques et leurs conséquences en terme d'emploi • alimenter une vision territoriale prospective de l'emploi • promouvoir des démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. <p>Le choix a été fait d'une démarche collaborative pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • partager et confronter les connaissances, les analyses et les visions de l'emploi • imaginer et proposer des actions à mettre en œuvre <p>Cette démarche s'appuie sur groupe de réflexion, constitué d'acteurs et experts locaux de l'emploi, de la formation et du monde économique. Ce travail d'observation collective s'articule autour de rencontres régulières réparties sur l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rencontre de lancement : panorama et identification des thématiques à développer pour le plan d'actions annuel • rencontres thématiques (propositions d'actions à mettre en œuvre pour les thèmes identifiés en rencontre de lancement • finalisation du PACE (Plan d'Action Compétences-Emploi) • Conférence de restitution
Partenariat	<p>Le réseau des acteurs « ax'emploi » est constitué de :</p> <p>A'urba (agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine), AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) Aquitaine, ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), CESR (Conseil Économique et Social Régional) Aquitaine, CFDT Aquitaine, CGPME / AGEFOS, CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise) Gironde, Club des entreprises de Bordeaux-Maritime, Club des entreprises de Pessac, CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) Gironde, CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) Délégation Aquitaine, CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) Aquitaine, DIRECCTE-UT 33, FARE (Fédération des Entreprises de la Propreté) Aquitaine Midi-Pyrénées Poitou-Charentes, FFB (Fédération Française du Bâtiment) Gironde, FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics Aquitaine), Lyonnaise des Eaux Aquitaine nord (Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT), NGRH (Nouvelle Gestion des Ressources Humaines), OPCALIA, Pôle Emploi, Pacifica (Crédit Agricole), PRESS Bordeaux, PRISME, Right Management, UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) Aquitaine, Université Bordeaux IV - GREThA (Groupe de Recherches en Économie Théorique et Appliquée - CNRS), Ville de Bordeaux, MEDEF Aquitaine.</p>

1-3 : Diagnostics secteurs d'activité et métiers

Contexte	<p>Les diagnostics généralistes ainsi que les échanges avec les différents acteurs de terrains lors de rencontres institutionnelles (SPEL), des rencontres avec les branches professionnelles ou des rencontres plus informelles avec des acteurs de terrain révèlent souvent des besoins réels, mal évalués, mal quantifiés et peu partagés.</p> <p>Faute d'analyses et d'études plus approfondies ces besoins ne sont pas pris en compte et ne donnent lieu à aucune action mise en œuvre.</p> <p>La maison de l'emploi a expérimenté une méthodologie plus fine pour étudier le secteur des centres d'appel. Cette méthodologie a permis de créer le Forum 1000 emplois et un certain nombre d'action dans ce domaine</p>
Objectifs	<p>Identifier des secteurs d'activité ou des métiers, présents significativement sur le territoire susceptibles de connaître des évolutions et ne disposant d'informations objectives</p> <p>Produire 2 à 3 études avec des propositions d'actions par an en étroite associations avec les acteurs concernés</p> <p>Diffuser ces études auprès des décideurs économiques</p>
Impact attendu en terme d'emploi	50 emplois par secteur observé
Public visé	Branches professionnelles et syndicats
Contenu et méthodologie	<p>Des études quantitatives et qualitatives associant le partage d'informations de terrain avec des acteurs identifiés</p> <p>Des compléments de données et de statistiques collectés ou élaborés spécifiquement pour appuyer les remontées de terrain</p> <p>Un modèle de diffusion qui favorise des réalisations opérationnelles</p> <p>Un important travail partenarial pour associer les acteurs et les impliquer dans la démarche.</p>
Partenariat	<p>SPEL et Pôle Emploi</p> <p>les acteurs de la formation professionnelle</p> <p>les branches professionnelles : cette action nécessitera une prise en compte des contrats d'objectifs et de moyens des branches</p> <p>les associations professionnelles</p>

1-4 : Études sur les besoins de recrutement par événementiel

Contexte	<p>La précédente programmation 2006- 2010 a mis en évidence le besoin d'animer le marché de l'emploi par l'organisation de salons et de forums de recrutement.</p> <p>La Maison de l'Emploi de Bordeaux a acquis dans ce domaine un savoir faire et a permis l'organisation directement ou par des acteurs du secteur concurrentiel de plusieurs salons ou forums par an.</p> <p>Le coût de ces actions et le contexte d'excès de la demande d'emploi par rapport à l'offre nécessitent de s'interroger sur la pertinence de ce mode de recrutement.</p>
Objectifs	<p>Réunir l'ensemble des acteurs présents sur le territoire pour les interroger sur les problématiques de recrutement</p> <p>Produire une étude avec des éléments quantitatifs sur les besoins et une enquête auprès des entreprises</p> <p>Identifier la place du recrutement par événementiel dans une stratégie de territoire et esquisser des méthodes alternatives</p> <p>Tenter une approche au niveau du bassin d'emploi en associant les autres dispositifs locaux</p>
Impact attendu en terme d'emploi	Non significatif
Contenu et méthode	<p>Interroger l'ensemble des partenaires intervenants dans la chaîne du recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> • les acteurs institutionnels : pôle emploi, cap emploi, mission locale, PLIEs de l'agglomération • les spécialistes du recrutement : agences d'intérim, cabinets de recrutement, médias de recrutement (journaux, sites internet, ...) • les spécialistes de l'évènementiel : agences locales, cabinets nationaux • les entreprises directement : constituer un panel d'entreprises par catégorie en fonction de leur poids dans le recrutement <p>Mettre en place des ateliers par catégorie d'acteurs pour recueillir leur informations</p> <p>Réunir des informations disponibles sur cette question</p> <p>Réaliser une enquête et un sondage par un bureau d'études.</p>
Public visé	Branches professionnelles, institutionnels
Partenariat	Pôle Emploi, DIRECCTE, Sud-Ouest

1-5 : Micro – diagnostics territoriaux

Contexte	<p>La Maison de l'Emploi a démontré la valeur ajoutée d'une approche par territoire . L'enquête GPEC menée sur Bordeaux nord et les forums territoriaux ont mis en évidence les besoins spécifiques de territoires.</p> <p>Sur Bordeaux, plusieurs territoires ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nord • la rive droite • le sud • le centre <p>De plus, on note de très grandes disparités entre les quartiers et notamment d'une ZUS à l'autre. Entre 1999 et 2006, la population des Aubiers a diminué de 4,6% quand celle de St-Michel a augmenté de près de 12%. Le quartier de Bacalan comprend 6% seulement de personnes ayant un Bac+2 contre près de 29% pour St-Michel. Conjugué à l'ancienneté des données, cela renforce la pertinence d'une approche par territoire plutôt qu'une approche globale.</p>
Objectifs	Développer une vision économique de ces territoires et comprendre la situation en termes d'emploi et de compétences
Impact attendu en terme d'emploi	Repérer les freins à l'embauche et les freins à l'emploi qui peuvent être levés immédiatement dans le cadre des dispositifs existants Rapprocher les employeurs des demandeurs d'emploi locaux
Public visé	Entreprises locales Résidents de la zone étudiée
Contenu et méthodologie	Réaliser des diagnostic par quartier comprenant une analyse de l'appareil productif et une analyse de la démographie et de la population active Ces diagnostics permettront d'avoir une connaissance précise des enjeux et des opportunités de chaque territoire. Mettre en place des instances locales de restitution pour associer les acteurs locaux et susciter des plans d'actions.
Partenariat	INSEE et délégation à la ville Ville de Bordeaux Agence d'Urbanisme Pôle Emploi Chambre de commerce et chambre de métiers Club d'entreprises

1-6 : Appui aux actions : sondages et études

Contexte	<p>L'auto-évaluation sur les méthodes de recrutement par événementiel a fait ressortir un besoin accru de données objectives et partagées en amont des opérations et des projets.</p> <p>De même, la conduite de certains projets fait ressortir la nécessité de disposer de données quantitatives et d'analyses qui constituent le premier éléments fédérateurs entre les différents acteurs du territoire et qui permet de les impliquer tant dans le montage et le pilotage du projet que dans le financement.</p> <p>La volonté d'une plus grande co-construction des projets portés par la maison de l'emploi et le partage du financement nécessitent cette compétence et cette méthodologie.</p>
Objectifs	<p>Disposer de données quantitatives et d'analyses en amont des projets</p> <p>Impliquer les partenaires dans les projets et les actions portées par la maison de l'emploi</p> <p>Renforcer la coordination territoriales</p> <p>Renforcer l'efficacité des projets menés par la maison de l'emploi</p>
Impact attendu en terme d'emploi	<p>Une augmentation de 5% des recrutements ou des maintiens à l'emploi sur les projets organisés par la maison de l'emploi</p> <p>Un « sourcing » élargi des publics ou entreprises concernés par les projets</p>
Public visé	Partenaires des projets de la maison de l'emploi.
Contenu et méthodologie	<p>Tous les projets feront l'objet d'un examen préalable dans le cadre d'une commission d'ingénierie de projet. Cette commission, jointe à celle du PLIE examinera les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une collecte de données existantes sur la thématique • Des compte-rendu d'entretiens effectués auprès d'un panel de spécialiste du secteur et d'acteurs du territoire • Des sondages effectués via le site Internet « Emploi-bordeaux.fr » • Des sondages complémentaires confiés à des spécialistes si le besoin se fait sentir. <p>Préalablement, la maison de l'emploi réunira les partenaires du territoire pour valider la méthodologie ainsi que des questionnaires d'enquêtes et de sondages.</p>
Partenariat	Branches professionnelles,

1-7 : Tableau de bord territorial et indicateurs avancé ETT

<p>Contexte</p>	<p>Le territoire de l'agglomération de Bordeaux fait l'objet de nombreux diagnostics périodiques. Les différentes collectivités, les administrations de l'Etat, les établissements publics, les agences de développement et d'autres acteurs élaborent leur propre diagnostic territorial avec des thèmes variés très souvent redondants.</p> <p>Cependant ces diagnostics focalisent le plus souvent sur l'emploi, l'activité économique, à un niveau inter-communal, départemental, voire régional.</p> <p>La Maison de l'Emploi a donc bâti un tableau de bord socio-économique spécifique au territoire de la commune de Bordeaux.</p> <p>Ce diagnostic en complément des autres travaux construits sur le territoire apporte un éclairage précis quant à l'emploi, l'activité économique, la formation sur la commune de Bordeaux.</p> <p>A ce jour, les anticipations, même à très court terme, restent très difficiles</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Élaborer et diffuser des informations statistiques concernant les principaux indicateurs de caractère démographique, social et économique, relatifs au territoire communal de Bordeaux.</p> <p>Le tableau de bord ambitionne d'apporter un éclairage pertinent sur l'activité économique sectorielle, l'emploi et la population bordelaise.</p> <p>Apporter un outil de perception de tendances à travers les indications fournies par le travail temporaire</p>
<p>Impact attendu en terme d'emploi</p>	<p>Non significatif</p>
<p>Public visé</p>	<p>Institutionnels, acteurs économiques</p>
<p>Contenu et méthodologie</p>	<p>Tous les trimestres, un tableau de bord présente sous forme de graphes, de diagrammes, les chiffres-clés de la métropole bordelaise : la demande et l'offre d'emploi; les besoins en main d'œuvre, la création d'entreprise, la formation professionnelle ainsi qu'un supplément thématique.</p> <p>Chaque numéro fait l'objet d'une impression et est mis en ligne sur le site de la Maison de l'Emploi.</p> <p>Il est diffusé auprès d'un public assez large : élus locaux, chefs d'entreprise, partenaires institutionnels et aux demandeurs d'emplois.</p> <p>Un outil de suivi de 5 indicateurs Intérim est constitué avec un panel d'agences.</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Les principaux partenaires qui contribuent à la production des tableaux de bord sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le greffe du Tribunal de Bordeaux et la CCI de Bordeaux • PLIE de Bordeaux • Mission locale de Bordeaux • le SEPES (DIRECCTE) • le Pôle Emploi • l'APCE • l'URSSAF • Club local d'ETT

1.8 Site Internet

Contexte	Lancé en septembre 2007 le site web de la MDE emploi-bordeaux.fr s'est donné pour vocation d'être un portail d'information et d'orientation au service des différents publics qui constituent notre cible (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants, créateurs d'entreprise...) essayant de rassembler toute l'information disponible autour des questions d'emploi et d'économie locale. Ce site parvient à attirer une moyenne de 200 internautes par jour. Il est davantage consulté lors des périodes d'événement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer les structures associées à la Mde : PLIE, Bordeaux - nord, Pépinière, Plateforme > Apporter un meilleur service aux utilisateurs > Développer des Plateformes collaboratives : accompagnateurs PLIE, créateurs d'entreprises, partenaires Ax'emploi, ... > Renforcer les synergies avec les autres acteurs du territoire en leur donnant des moyens internet : Mission locale, association > Atteindre 500 visites / jour pour parvenir à environ 10 000 visites mensuelles et progresser dans les classements de notoriété.
Impact attendu en terme d'emploi	Une plus grande fluidité des informations tant pour les entreprises que pour les demandeurs d'emploi
Public visé	Employeurs Tout public Partenaires
Contenu	<p>version V.2 qui permettra une refonte du site web avec changement de plate-forme informatique (passage de Spip à Joomla) pour bénéficier d'un maximum de possibilités techniques (animation, vidéos, facilité de classement et de mise en valeur d'événements, pages plus dynamiques et animées...). Cette version V.2 intégrera par la même occasion les nouvelles structures associées à la MDE (mission emploi Bdx nord, Pépinière, Plate-forme de l'initiative, Plie de Bdx, ...).</p> <p>Cahier des charges en cours de rédaction après un travail de diagnostic de l'état actuel des fonctionnalités et des nouveaux besoins.</p> <p>Un site plus ergonomiques</p> <p>L'intégration d'un espace partenaire</p> <p>Des fonctions Web 2.0 qui permettent une interactivité avec les publics.</p>
Partenariat	Plie, Mission emploi, Mission Locale, Ville de Bordeaux

Axe2. Participer au développement de l'anticipation des mutations économiques

> ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Extrait de l'arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des maisons de l'emploi :

« Sur la base du diagnostic précité, les maisons de l'emploi mènent des actions de coordination et d'informations spécialisées à destination des acteurs locaux, institutionnels et économiques, afin de leur permettre de mieux anticiper les mutations économiques sur le territoire concerné.

En particulier, les maisons de l'emploi participent à l'animation et à la coordination des actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales. Elles favorisent également, avec les autres acteurs du service public de l'emploi, le travail en commun avec les branches professionnelles sur leur ressort territorial.

Enfin, pour les bassins d'emploi non outillés, les maisons de l'emploi peuvent contribuer, dans une logique de facilitation des parcours de mobilité professionnelle et de reconversion des territoires, à la coordination des parcours individuels ou développer le rôle de pivot d'une plate-forme de reconversion. »

> ACTIONS PROPOSEES

- GPEC territoriale
- Grenelle de l'environnement
- Oriente Avenir

2-1 : GPEC territoriale –

Contexte	<p>Le marché local du travail révèle des tensions dans certains secteurs d'activité du fait d'importants départs à la retraite et de la raréfaction de la main d'œuvre qualifiée. Des difficultés de recrutement et surtout d'adéquation des compétences. La maison de l'emploi essaie d'apporter sa contribution pour une anticipation des besoins en gestion territoriale des ressources humaines.</p> <p>La Maison de l'Emploi a ainsi mené une expérience riche d'enseignements sur le secteur du Lac qui constitue une zone d'activité relativement homogène, sur laquelle est implanté un club d'entreprise et qui est à proximité de zones urbaines sensibles.</p> <p>De la même façon de nombreux autres quartiers connaissent une importante mutation économique et démographique avec le développement de nouvelles zones d'activité et la création de quartiers d'habitation.</p>
Objectifs	<p>> Disposer d'une vision plus fine de l'évolution de ces emplois pour anticiper sur un territoire précis les besoins futurs en compétences</p> <p>> Construire une offre de services de proximité pour aider les entreprises à adapter les compétences et renforcer leur compétitivité</p>
Impact attendu en terme d'emploi	Accompagnement des entreprises dans leurs besoins en gestion des compétences et positionnement de publics prioritaires sur les recrutements
Public visé	<p>Entreprises</p> <p>Salariés</p> <p>Résidents des zones urbaines sensibles à proximité</p>
Contenu et méthodologie	<p>Identifier des zones d'activités et les acteurs y intervenant puis les fédérer autour d'un projet de GPEC territoriale</p> <p>Faire un état des lieux des pratiques en matière de prévisions des emplois et des compétences</p> <p>Mieux comprendre les attentes des entreprises en appréhendant leurs approches et pratiques de gestion des emplois et des compétences à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • questionnaires envoyés à un panel d'entreprises de 4 salariés et plus, suivies de relances téléphoniques • Entretiens ou visites d'entreprises pour approfondir les résultats <p>Construire un catalogue de services aux entreprises et les accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de réponses opérationnelles avec les moyens des acteurs du territoire (branches professionnelles, fonds de formation, instances consulaires, ...)</p>
Partenariat	<p>Club d'entreprises</p> <p>CCI et CMA</p> <p>CGPME et Medef</p> <p>OPCALIA et FONGECIF</p>

2-2 : Grenelle de l'environnement

Contexte	<p>Contexte :</p> <p>La politique de lutte contre l'effet de serre engagée par la France produira des effets quantitatifs et qualitatifs sur l'emploi dans différentes filières, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et en particulier dans le secteur du bâtiment.</p> <p>La Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'écologie a signé avec le président de l'ADEME et le Président d'Alliance Villes Emploi, une convention dont l'objectif est de construire des plans d'actions permettant de combler les écarts entre les compétences disponibles et les besoins liés à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.</p> <p>Cette mobilisation nationale doit permettre</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'identifier les métiers en développement ou en transformation du fait de la croissance verte et de l'évaluation des besoins en recrutement. • De définir les besoins en formation, organiser des parcours de formation et de qualification. • De mieux orienter et mettre en cohérence l'offre et la demande d'emplois dans les filières d'activité concernées. • De valoriser les formations et les métiers qui devront être pourvus
Objectifs	<p>Objectiver les anticipations des acteurs économiques et de la formation suite au Grenelle en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démultipliant l'impact local de l'étude nationale « marchés et emplois » de l'Ademe. • Accélération des anticipations des acteurs à partir d'ateliers prospectifs • Conduire un diagnostic sur les opportunités et les freins en relation avec la mise en œuvre du Grenelle. • Affiner les compétences et les qualifications qui seront requises pour occuper les emplois induits par les mesures prises dans le cadre du Grenelle. • Élaborer et conduire des plans d'actions territoriaux afin de faciliter sur le territoire, la réalisation des objectifs du Grenelle et positionner sur ces emplois des personnes aujourd'hui sans emploi ou dont les emplois sont menacés.
Impact attendu en terme d'emploi	<p>Une centaine de personnes sur les métiers du bâtiment avec des compétences « vertes » Des publics cibles préparés et positionnés sur ces emplois</p>
Public visé	<p>Tout publics et publics connaissant des difficultés d'insertion sur le marché du travail.</p>
Contenu et méthodologie	<p>Afin d'animer et de planifier les actions d'emploi et de formation en lien avec le Grenelle de l'environnement, la Maison de l'Emploi de Bordeaux réunira différents partenaires pour la constitution d'un comité de pilotage tout au long du projet. Ce comité de pilotage se rencontrera 3 ou 4 fois.</p> <p>En parallèle des comités de pilotage, un Atelier de Prospection Participative (APP) est créé. Son rôle est d'élaborer le diagnostic et de construire le plan d'actions.</p> <p>Il est constitué d'acteurs opérationnels experts dans le domaine du bâtiment et des énergies renouvelables sur le champ des études, de la formation, de l'emploi....</p>
Partenariat	<p>ADEME - AVE - CEBATRAMA - DREAL et les partenaires institutionnels, les partenaires de l'emploi, les partenaires de la formation, les partenaires économiques et les partenaires spécifiques aux filières du bâtiment et des énergies renouvelables (fédérations du bâtiment, bailleurs sociaux...).</p>

2-3: Oriente Avenir

<p>Contexte</p>	<p>En 2008, 2009 et 2010, ont eu lieu 3 éditions de la manifestation « Oriente Avenir ».</p> <p>C'est une action de sensibilisation à l'orientation professionnelle.</p> <p>> Il s'agit de sensibiliser les jeunes, les parents et les familles à l'importance de l'orientation professionnelle, en impliquant les acteurs de quartier.</p> <p>> l'objectif est d'illustrer au maximum les différents métiers par la pratique, l'expérimentation, le geste - différents intervenants (professionnels et formateurs) animent des « ateliers métier ».</p> <p>> l'évènement permet également de s'informer sur les métiers, d'approfondir la connaissance de soi, de ses goûts, ses aptitudes...</p> <p>La troisième édition a eu lieu sur le quartier de Bordeaux Benauges. Elle a été marquée par une vraie réussite de la dynamique partenariale.</p> <p>Le modèle Oriente avenir a su convaincre le centre d'animation et le collège de reprendre cette manifestation à leur compte en étendant son objet. La Maison de l'Emploi de Bordeaux a été sollicitée pour appuyer les partenaires dans cette réalisation.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Au delà des objectifs initiaux de Oriente Avenir, il s'agit d'organiser un transfert de compétences et d'aboutir à une réelle appropriation par les acteurs de la méthodologie et des enjeux.</p> <p>Objectifs Oriente Avenir : Sensibiliser à l'orientation professionnelle, illustrer et faire expérimenter les métiers, s'informer sur les métiers.</p> <p>A ces objectifs premiers, les partenaires de Bordeaux Rive Droite (le centre d'animation de la Benauges et le collège Jacques Ellul) souhaitent ajouter la notion de « réussite », de « journée des possibles » . Il s'agira d'impliquer tout un quartier (jeunes, familles, institutions, associations de quartier...) autour d'une dynamique de réussite qui aura pour objectif d'ouvrir des horizons possibles (en termes de métier, de création d'entreprise, de carrière sportive ou artistique) et d'apporter des témoignages concrets de ces réussites.</p> <p>Le cas échéant, la Maison de l'Emploi pourra également apporter un soutien financier a cet opération.</p>
<p>Contenu et méthodologie</p>	<p>Journée d'information et de découverte métier : ateliers orientation, démonstrations par des professionnels, tests grandeur nature, témoignages...</p> <p>Une journée qui mette également en avant les réussites d'un quartier : elle devra fortement impliquer l'ensemble des habitants : jeunes, familles, associations...</p>
<p>Partenariat</p>	<p>L'éducation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • transmission de l'information et relais par l'inspection académique • association des CIO au montage del'opération • forte implication des collèges implantés sur la zone géographique <p>Le centre d'animation de la Benauges et le collège Jacques Ellul portent le prochain projet.</p> <p>Le service de Développement Social Urbain de la Ville de Bordeaux apporte son soutien dans le montage du projet.</p> <p>D'autres partenaires sont ou seront sollicités en fonction de leurs compétences respectives :</p> <p>Adora, branches professionnelles, entreprises, centres de formation, associations de quartiers, associations de parents d'élèves</p>

Axe 3

Contribution au développement local

> ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Extrait de l'arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des maisons de l'emploi :

« Sur la base du diagnostic initial, et dans le cadre de la stratégie locale, les maisons de l'emploi ont vocation à contribuer au développement local. Elles doivent de ce fait coordonner, animer et produire une information spécifique déjà existante au niveau local, mais éclatée entre les différents acteurs territoriaux intervenant dans le champ de la politique de l'emploi. L'objectif est de fluidifier la transmission d'informations et les relations entre les acteurs sur le territoire, et non de créer une nouvelle offre de services propre. En effet, il a été souvent constaté que les acteurs économiques (entreprises, salariés, demandeurs d'emploi...) ne disposent pas d'une information suffisamment exhaustive sur les différentes problématiques relatives au développement local qui peuvent être traitées par plusieurs acteurs, sans nécessaire coordination.

Ainsi, une telle action d'information, d'animation et de coordination, dans le respect des compétences de chacun des acteurs, peut-elle intervenir dans des champs extrêmement divers en matière de développement local : aide à la création d'entreprise, développement des services à la personne, responsabilité sociale des entreprises et intermédiation entre Pôle emploi et les très petites entreprises pour encourager ces dernières à déposer leurs offres d'emploi auprès de l'opérateur national. »

> ACTIONS PROPOSEES

- Forum de recrutement : salon du recrutement en alternance
- Forum de recrutement dans les quartiers ZUS CUCS : rencontres territoriales
- Plateforme Territoriale de Ressources Humaines
- TV Web
- Accueil nouveaux arrivants
- Plateforme de l'initiative
- Pépinière éco-créative de Bordeaux Chartrons
- Grands projets urbains

3-1 : Forum de recrutement : salon du recrutement en Alternance

Contexte	<p>Les contrats en alternance rencontrent un vif succès auprès du public. En France, le nombre de contrat d'apprentissage est passé de 129 616 en 1992 à 431 354 en 2009. En Gironde en 2009, 9 561 contrats en alternance ont été signés. C'est une voie de formation fortement promue par l'Etat qui a mis en place toute une série de mesures incitatives.</p> <p>Pour autant, il existe de fortes tensions sur ce type de contrats. Des décalages entre l'offre et la demande sont patents sur certaines filières (communication, ressources humaines, secrétariat/assistanat...).</p> <p>Malgré l'existence d'évènements d'orientation formation nombreux (aquitec, studyrama salon de l'étudiant...), il existe un réel besoin d'un événement majeur, central permettant de faire se rencontrer l'offre de <u>recrutement</u> et les candidats à la recherche d'un contrat.</p>
Objectifs	<p><u>Qualitatif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en relation « l'offre » et « la demande » au plus près des réalités. • Mettre en avant cette voie de formation comme étant un moyen sûr pour accéder à une formation qualifiante en même tant qu'à une expérience en entreprise > côté candidats • Impliquer les branches professionnelles et les entreprises pour convaincre sur les bénéfices à longs termes de l'alternance > côté entreprises <p><u>Quantitatif</u> : Re conduite d'un événement sous forme de salon du recrutement en alternance pouvant rassembler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 à 40 entreprises proposant des contrats en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage) - 800-1000 postes à pourvoir • 3000-3500 visiteurs
Impact attendu en terme d'emploi	<p>> Des recrutements directs à l'issue du salon (au moins une cinquantaine identifiés)</p> <p>> Une meilleure connaissance de l'offre en alternance pour les candidats permettant de mieux s'orienter en fonction des réalités de l'entreprise</p> <p>> Un accès direct aux candidats pour les entreprises pour faciliter les recrutements sur des profils parfois difficiles à trouver.</p>
Public visé	<p>Entreprises souhaitant recruter en alternance et enrichir leur vivier de candidats</p> <p>Personnes en recherches de contrats d'alternance (jeunes, salariés en reconversion, collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi...)</p>
Contenu et méthodologie	<p>Une journée et demi pour accéder à :</p> <p>un espace employeurs : proposant des contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation</p> <p>des espaces de conseil : orientation, information, financement, offre de formation...</p> <p>Le format de la manifestation est défini et construit avec un comité d'organisation regroupant différents partenaires, acteurs majeurs de l'alternance (cf. partenariat).</p>
Partenariat	<p>Pôle Emploi Bordeaux Bastide qui assure la collecte et l'enregistrement de l'ensemble des offres d'emploi (plusieurs centaines) et la promotion de l'évènement auprès de ses clients.</p> <p>Autres partenaires: CCI, CMA, DIRECCTE, CFA, Entreprises, Mission Locale, OPCA. Ces partenaires assurent la promotion de l'évènement auprès de leur public et/ou de leurs entreprises clientes. Ils peuvent également assurer un rôle de conseil et d'information sur le salon.</p>

3-2 : Forum de recrutement dans les quartiers ZUS-CUCS: Rencontres Territoriales

Contexte	Les RTE (rencontres territoriales de l'emploi) ont été lancées en 2008 pour favoriser le recrutement de proximité dans les quartiers CUCS de Bordeaux et ainsi agir contre les inégalités de type territoriales et socio-économiques dans les quartiers CUCS de Bordeaux. Le besoin a été initialement exprimé par des entreprises à la recherche de compétences de proximité, en particulier dans les bas niveaux de qualification
Objectifs	Les rencontres territoriales de l'emploi visent un objectif de recrutement de proximité à travers les axes suivants : Permettre aux entreprises de recruter et d'avoir un accès direct aux ressources humaines et ceci dans leur périmètre géographique direct. Permettre aux candidats habitant les quartiers du territoire visé de rencontrer des entreprises avec des offres d'emploi effectives et identifiées en amont. Favoriser par une façon souple et efficace la rencontre directe entre employeurs potentiels et candidats en recherche d'emploi. Cette action vise un objectif de recrutement effectif et de proximité.
Impact attendu en terme d'emploi	Une cinquantaine de recrutements par salon
Public visé	Entreprises locales Publics des quartiers ZUS-CUCS
Contenu et méthodologie	Identifier les quartiers prioritaires selon une combinatoire intégrant les besoins de recrutement des entreprises locales et les attentes du public et des acteurs locaux. Recenser les entreprises présentes sur le territoire et identifier avec elles les besoins de recrutement Sensibiliser les acteurs de quartiers pour informer les publics et assurer leur préparation Organiser un événementiel qui intègre les freins habituels connus chez les publics des quartiers
Partenariat	SPE Bordeaux, associations de quartiers, les branches professionnelles, les associations de chefs d'entreprise, les entreprises.

3-3 : Plateforme Territoriale de Ressources Humaines

Contexte	Les petites entreprises (TPE) constituent une part très importante du tissu économique Bordelais. Les enquêtes ou les rencontres avec les PME de Bordeaux font ressortir de réelles problématiques en matière de ressources humaines. Dans ce domaine les entreprises souvent dépourvues d'outils de gestion des RH sont mal accompagnées et ont un besoin permanent de conseil. Les difficultés juridiques et la difficulté des actes de recrutement sont un frein évident à l'emploi.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un service d'appui et de conseil aux problématiques de ressources humaines aux entreprises de Bordeaux, sans se substituer aux acteurs du secteur concurrentiel. • Évaluer la faisabilité d'un tel dispositif
Impact attendu en terme d'emploi	Facilitation des actes de recrutement soit 200 emplois par an
Public visé	TPE
Contenu et méthodologie	<p>Dans un premier temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une enquête permettant d'évaluer les besoins et les attentes des entreprises • Initier un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs intervenant dans l'information et le conseil en matière de ressources humaines • Procéder à un benchmark des initiatives existant dans ce domaine • Proposer des solutions techniques réalistes en s'appuyant sur les compétences disponibles sur le territoire <p>Dans un second temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition, via un réseau de partenaires experts dans différents domaines constitutifs des ressources humaines, une gamme de services accessibles aux petites et très petites entreprises (TPE). • Les ressources et expertises sont mises en commun et mobilisées par les plateformes Ressources Humaines. Elles identifient des partenaires parmi les acteurs locaux : chambres consulaires, OPCA, Pôle emploi, communautés d'agglomération..., puis organisent avec eux les services à rendre en fonction des besoins des entreprises de leur territoire
Partenariat	Service public de l'emploi Chambres consulaires Organismes de financement de la formation continue

3-4 : TV Web

Contexte	A travers son rôle d'animation du territoire et dans le souci d'apporter une information la plus complète et une orientation la plus précise pour les différents publics qu'elle vise (salariés, demandeurs d'emploi, créateurs d'entreprises, ...), la Maison de l'emploi de Bordeaux a déjà mis en place un certain nombre de moyens de communication comme le site de l'emploi à Bordeaux (emploi-bordeaux.fr), présence sur les réseaux sociaux (face book, ...), forte présence sur les médias locaux et presse locale lors notamment des événements (TV7, Sud ouest, etc...). Elle souhaite aujourd'hui aller plus loin dans la transmission de l'information.
Objectifs	A travers ce projet d'une présence plus régulière sur un créneau médiatique TV Web et radio nous assurer une 'information régulière, actualisée et accessible aautour de l'emploi, de l'économie locale, de l'entreprise, de la création d'activité, ... Utiliser le média TV et radio pour toucher un maximum de personnes sur l'agglomération bordelaise, faire connaître et valoriser les acteurs de l'emploi et de la création d'entreprise sur le territoire local.
Contenu et méthodologie	Il s'agit de mettre en place, sur une durée de 15/20 min et une fréquence mensuelle ou bi-mensuelle, une émission régulière TV sur les ondes de la chaîne locale TV7 et de la radio Black Box (notamment pour toucher les jeunes et les étudiants) autour de l'actualité et des questions d'emploi et de création d'entreprise sur le plan local (bassin d'emploi de Bordeaux). Ces émissions pourront également être retransmises plusieurs fois par semaine à travers une récurrence sur la chaîne TV et disponible à travers le web via le site emploi-bordeaux.fr ou sur d'autres sites Les médias locaux permettent une diffusion à grande ampleur bas »e sur la répétition le web permet une propagation de l'information à partir des phénomènes de Buzz
Impact en terme d'emploi	Difficile à évaluer à ce jour
Public visé	Grand public
Partenariat	Pôle emploi, DIRECCTE, chambres consulaires, acteurs de la création d'entreprise (Plate-forme de l'initiative), entreprises qui recrutent, ...

3-5: Accueil nouveaux arrivants

Contexte	<p>Entre 1999 et 2006, la population de la Ville de Bordeaux a augmenté de près de 8%. Il s'agit de la plus forte progression observée au cours des 30 dernières années. Pour la première fois sur cette période d'analyse, le solde migratoire aura également participé à cette hausse, permettant d'évoquer l'attractivité retrouvée de Bordeaux.</p> <p>Bordeaux affiche un taux de croissance plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale. 10 000 personnes y emménagent chaque année. Le solde migratoire est également positif sur Bordeaux Zone Centrale.</p> <p>Parmi les nouveaux arrivants, de nombreux actifs en recherche de nouvelles opportunités professionnelles.</p> <p>Parallèlement à cela, certaines entreprises bordelaises sont confrontées à la difficulté d'attirer à Bordeaux, des collaborateurs très qualifiés. Ceux-ci sont souvent prêts à rejoindre les entreprises implantées à Bordeaux mais leurs conjoints ne veulent pas prendre le risque de quitter leur emploi. Ces projets de recrutement n'aboutissent donc pas et cela prive Bordeaux d'expertise et de savoir faire.</p> <p>Pour répondre à cet enjeu la Maison de l'Emploi peut proposer une offre d'accueil des nouveaux arrivants.</p>
Objectifs	<p>L'objectif est de faciliter l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants et de permettre par là même de raccourcir les délais de retour à l'emploi en aidant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender son environnement : comprendre la ville et son panorama économique - Se constituer un réseau : ne pas être seul dans ses projets et accéder au « marché caché » - Se faire accompagner : éviter de s'isoler dans une démarche individuelle
Impact attendu en terme d'emploi	<p>Réduction le délais moyen de retour à l'emploi. Donner un outil aux recruteurs pour attirer les compétences recherchées sur la région.</p>
Public visé	<p>Cadres en recherche d'emploi, nouvellement arrivés sur le département</p>
Contenu et méthodologie	<p>> guide de l'emploi à Bordeaux à destination des nouveaux arrivants (qui peut être téléchargeable sur le portail de la Maison de l'Emploi , sur le site de la ville de Bordeaux, remis lors des journées d'accueil ou dans des lieux stratégiques...).</p> <p>> entretien approfondi d'accueil individuel</p> <p>> le cas échéant, accompagnement collectif - constitution de groupes de nouveaux arrivants.</p>

3-6 : Plateforme de l'initiative

Contexte	A travers son axe stratégique d'aide à la création d'entreprise la Maison de l'emploi de Bordeaux souhaite se positionner comme un interlocuteur, un « rassembleur » et un animateur de l'offre de service de l'aide à la création d'activité sur Bordeaux et ainsi favoriser l'emploi sur le territoire de Bordeaux et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires. En mettant en place la Plate-forme de l'initiative, la Maison de l'emploi de Bordeaux, en partenariat avec les acteurs de la création d'entreprise, a souhaité créer une nouvelle dynamique autour de la création d'entreprise sur le territoire.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la création d'entreprise et donc l'emploi dans les quartiers : promouvoir et faciliter l'accès à l'entrepreneuriat dans les quartiers politique de la ville de Bordeaux en soutenant les porteurs de projets issus de ces territoires et en s'appuyant sur les acteurs et personnalités de ces territoires (ADIE, MIE, JEA, CJD, CSDL, ...). - Détecter et aider à l'émergence d'initiatives entrepreneuriales : détecter, aider à l'émergence d'idées d'initiatives de création d'entreprises et mettre en relation avec les partenaires du réseau d'accompagnement à la création réuni autour de la Plate-forme de l'initiative (agents amorçage de projets (SAP), ateliers Balise®, ...). - Permettre l'accès à l'offre de service du réseau d'aide à la création d'entreprise : rendre accessible et lisible l'offre de service « appui à la création d'entreprise » des différents acteurs du réseau d'accompagnement réunis autour de la Plate-forme de l'initiative (ateliers boîte à outils du créateur, matinées de la création, ..). - Être un « point d'entrée reconnu et identifié » sur le territoire pour l'accueil des créateurs qui trouveront un accès facile et rapide à l'information et à l'orientation à chaque étape de leur projet. - Être un espace de rassemblement et de synergie entre les acteurs de la création d'entreprise de l'agglomération bordelaise.
Impact attendu en terme d'emploi	50 emplois créés par an
Public visé	Porteurs de projet
Contenu et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> - Service Amorçage de Projets (SAP) dans les quartiers - Ateliers émergence d'idées avec l'outil Balise® pour l'aide à l'émergence d'idées - Ateliers création d'entreprise : « boîte à outils du créateur » - Matinées de la création - Pôle Parrainage - Prix annuel de l'entrepreneur de Bordeaux
Partenariat	Acteurs de la création d'entreprise sur la CUB (CCI, CSDL, ADIE, Urssaf, Pôle emploi, Gironde initiative, Caisse des dépôts, etc...) : 35 acteurs au total mobilisés régulièrement sur les actions.

3-7 : Pépinière ECO-CREATIVE Bordeaux Chartrons

Contexte	<p>La Ville de Bordeaux vient de créer un pôle d'accompagnement à la création d'entreprises regroupant une couveuse d'entreprises et une pépinière d'entreprises éco-créatives</p> <p>L'économie créative : la filière représente près de 14.000 emplois dans l'agglomération. Les entreprises éco-créatives connaissent une croissance soutenue de 5% en France depuis 10 ans.</p> <p>Le secteur des techniques de l'information et de la communication, le développement de l'immatériel concourent également à la diffusion de l'innovation et à la réduction de l'impact écologique des activités humaines.</p> <p>La pépinière comporte également une activité à vocation sociale et solidaire avec la couveuse (en amont de l'offre de la pépinière) et héberge la Maison Initiative et Entrepreneuriat.</p>
Objectifs	<p>Soutenir les créateurs d'entreprise durant leurs premières années d'activité à travers ses missions d'accompagnement personnalisé et d'hébergement à loyer modéré, appuyées par des services mutualisés.</p> <p>Contribuer plus largement à favoriser la création d'entreprises et le développement de l'emploi sur le territoire bordelais.</p>
Impact attendu en terme d'emploi	Création directe d'une trentaine d'emplois par an
Public visé	<p>Porteurs de projet de création</p> <p>Jeunes entreprises en émergence</p>
Contenu et méthodologie	<p>L'offre de services de la pépinière repose essentiellement sur 2 axes : l'hébergement et l'accompagnement durant le séjour en pépinière</p> <p>L'accompagnement à la sortie de la pépinière</p> <p>les entreprises hébergées seront accompagnés au mieux vers la sortie dans le but de trouver un local adapté en terme de volume et en terme de prix. Les couvés accompagnés par la couveuse pourront bénéficier d'un hébergement dans la pépinière en tant que jeunes pousses.</p>
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> - Service de développement économique de la Ville de Bordeaux - Acteurs de l'économie créative, développement durable et TIC - Réseaux d'entreprises - Écoles et universités - Secteur associatif du quartier
Calendrier	2011 : objectif de taux d'occupation à 80%, première sorties d'entreprises

3-8 : Grands projets urbains

Contexte	<p>Le territoire de Bordeaux va connaître de profonds bouleversements en termes d'urbanisme, de démographie et d'activité économique dans les années à venir.</p> <p>D'importantes opérations sont programmées : Euratlantique, Bassin à flots, Rive droite</p> <p>La question de l'emploi sur ces opérations est induite mais ne fait pas à ce jour l'objet d'une réflexion spécifique et aucun moyens de mise en œuvre n'ont été dégagés</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Positionner la maison de l'emploi comme interlocuteur privilégié et comme centre de ressources sur les questions d'emploi dans ce domaine • Contribuer à la prise en compte de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans le développement de ces grandes opérations.
Impact attendu en terme d'emploi	Plusieurs centaines d'emplois
Public visé	<p>Les entreprises impliquées dans les chantiers d'aménagement</p> <p>Les entreprises ou employeurs s'implantant sur ces futurs espaces</p> <p>Les résidents sur ces zones ou à proximité</p> <p>les publics connaissant des difficultés d'insertion professionnelle</p>
Contenu et méthodologie	<p>Initier une réflexion emploi avec les acteurs de ces différentes opérations.</p> <p>Ancrer la question de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans les coopérations au moyen de conventions spécifiques</p> <p>Développer des antennes de ressources Emploi au cœur de ces projets</p>
Partenariat	<p>Ville de Bordeaux, Communauté Urbaine, BGI</p> <p>Aménageur et acteurs économiques</p> <p>Entreprises de constructions</p> <p>Pôle emploi</p>

Axe 4

Réduire les freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi

> ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Extrait de l'arrêté du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des maisons de l'emploi :

« Le développement local n'est possible qu'avec une réduction des freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi. C'est pourquoi, parallèlement aux axes précédemment présentés, les maisons de l'emploi doivent participer à la coordination et à l'animation des acteurs agissant dans le champ de la mobilité sociale et professionnelle, notamment en développant les informations spécialisées et en diffusant les bonnes pratiques.

Dans ce cadre, il s'agit notamment d'intervenir dans le champ de la lutte contre les discriminations à l'embauche, de la lutte contre l'illettrisme, de la mobilité géographique... »

> ACTIONS PROPOSEES

- REH - Rencontres Emploi Handicap
- GINKO
- Kfé-pro
- Senior
- Ecole de la 2ème Chance
- Promotion de la diversités
- Parrainage et accompagnement des demandeurs d'emploi
- Prix de l'entreprise solidaire
- Mission Emploi Bordeaux Nord

4-1 : REH

Contexte	<p>L'intégration dans l'emploi des personnes handicapées est une des principales préoccupations de La loi «Handicap» du 11 février 2005. Elle apporte des évolutions fondamentales pour répondre au principe de non-discrimination à l'embauche, notamment en renforçant les sanctions financières pour les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés fixée à 6% de l'effectif.</p> <p>La question reste de savoir comment mettre en relation les candidats motivés et les employeurs désireux de recruter et faciliter l'intégration.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mobiliser les employeurs et les travailleurs handicapés et favoriser les rencontres entre « l'offre et la demande ». ▫ Favoriser l'information et l'accompagnement des employeurs et des travailleurs handicapés en rassemblant sur place l'ensemble des partenaires liés à cette problématique (CAP EMPLOI, AGEFIPH, FIPHFP, PDITH, ANPE, DDTEFP...). ▫ Permettre à chacun (employeur ou candidat) de gagner du temps dans la réalisation de son projet.
Impact attendu en terme d'emploi	Une cinquantaine de recrutements directs liés au Forum
Public visé	<p>Personnes en situation de handicap souhaitant intégrer le marché du travail</p> <p>Entreprises cherchant à recruter des travailleurs handicapés</p>
Contenu et méthodologie	<p>Forum d'emploi annuel réunissant en un lieu unique 50 employeurs, et 1000 candidats TH et les professionnels de l'emploi.</p> <p>Pour les candidats, le forum permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rencontrer en direct les entreprises et les organismes qui recrutent des travailleurs handicapés sur les stands ou lors des jobs dating thématiques organisés pendant la journée. • valider leur projet auprès des structures d'accompagnement présentes lors d'entretiens privilégiés • apprendre à se présenter avant de rencontrer vos futurs employeurs • se renseigner sur la marche à suivre pour être accompagné dans l'emploi <p>Les employeurs pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter leurs offres d'emploi de formation ou de stage à tous les candidats présents • Rencontrer des candidats prêts à l'emploi, suivis et accompagnés dans leur projet par des structures spécialisées
Partenariat	Pôle emploi, cap-emploi, mairie de Bordeaux;

4-2 : GINKO

Contexte	<p>Bouygues Immobilier, dans son rôle d'aménageur et de promoteur, va débiter la construction d'une zone de logements et d'équipements collectifs sur le quartier du Lac à proximité des Aubiers.</p> <p>Le programme GINKO prévoit en effet la construction de 2100 logements dont plus de 1000 en locatif ou en accession aidée. Pensé sur le principe novateur de l'éco-quartier, ce quartier s'étendra sur plus de 30 hectares. Le chantier dont le démarrage est fixé courant 2010, devrait durer 6 à 7 ans (plusieurs phases et lots) et mobiliser jusqu'à 300 personnes (pic d'intervention de tous corps de métier).</p>
Objectifs	<p>Impliquer les habitants des Aubiers afin de favoriser la construction de liens durables entre le nouveau quartier Ginko et celui des Aubiers et plus largement Bordeaux Nord</p> <p>Permettre aux habitants des Aubiers de profiter des opportunités d'emploi induites par le développement du quartier GINKO</p> <p>Susciter et expérimenter des initiatives qui pourront être diffusées sur d'autres territoires après modélisation</p>
Impact attendu en terme d'emploi	<p>la mise à l'emploi d'une dizaine d'habitants des Aubiers</p> <p>la préservation d'emplois locaux</p> <p>une plus grande sensibilité aux emplois verts</p>
Public visé	Habitants des Aubiers
Contenu et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement sur les métiers du bâtiment et des travaux publics • Gardiennage du chantier - Une société en lien avec les Aubiers a été contactée et pourrait recruter 2 gardiens résidents des Aubiers pour les nuits et les week-end. • Une étude est réalisée pour la création de 2 postes de médiateurs/régisseurs de jour. • Visites du chantier et sensibilisation aux notions d'architecture bioclimatique, logements à faible consommation d'énergie, recours aux énergies renouvelables, usage raisonné de l'eau... • Réalisation de repas pour les ouvriers : Ingénierie de projets de chantier d'insertion/formation sur les métiers de la cuisine, installation d'une roulotte • projet de distribution en circuit court de fruits et légumes dans un esprit d'épicerie solidaire.
Partenariat	La mairie de Bordeaux, Conseil Régional (Formation et Insertion), l'AGI de Bordeaux, la DIRECCTE, l'ICFA, l'INFA, AFEC Point F, MDSI Lac, Centre d'animation des Aubiers, Centre Social de Bordeaux Nord, UBAPS, MANA, UTSF, DSU Bordeaux, Madame la déléguée du préfet, Bouygues Immobilier, Pôle Emploi Chartrons, le CLAP, ARP.

4-3 : Kfé-pro

Contexte	<p>Entre septembre 2008 et septembre 2009, le 3ème plus important motif d'inscription à Pôle Emploi sur la commune de Bordeaux, réside dans les 1ères entrées sur le marché du travail. Ces jeunes issus du système de formation initiale pèsent pour près de 9%.</p> <p>Conséquence de la crise économique: les jeunes diplômés éprouvent de plus en plus de difficultés à entrer dans la vie active. Ainsi, selon une enquête menée par l'Apec auprès de 4.000 anciens élèves de la promotion 2008 (bac + 4 et plus), huit mois après la fin de leurs études 68 % avaient trouvé un poste, soit un recul de neuf points par rapport à la promotion 2007 (77%). En outre, un jeune diplômé sur quatre était toujours en recherche d'emploi, contre moins de un sur cinq un an auparavant.</p> <p>Pour les diplômés des écoles d'ingénieurs, le taux d'emploi (72 %) a chuté de seize points par rapport à l'enquête 2007. Les plus touchés sont les ingénieurs généralistes.</p> <p>Malgré un recul de huit points, les écoles de commerce et de gestion sont les mieux placées avec un taux d'emploi de 73 %. Quant aux universités (61 %), elles sont toujours les moins bien loties.</p> <p>La part des CDI dans les embauches recule, tout comme celle des jeunes diplômés accédant d'emblée au statut de cadre.</p> <p>Sur les huit premiers mois de 2009, les offres d'emplois pour les jeunes diplômés ont chuté de 38 % (environ 30.000 contre 48.600 en 2007) et avec 5 000 offres en septembre contre 7 200 un an auparavant,</p> <p>En 2010, les jeunes diplômés des promotions précédentes dont les recherches auront été vaines et les diplômés de l'année vont se retrouver sur le marché de l'emploi...</p> <p>sources Figaro et Apec</p>
Objectifs	<p>Promouvoir l'insertion des jeunes diplômés bordelais.</p> <p>Il s'agit de favoriser la rencontre entre jeunes diplômés et recruteurs (drh, chef d'entreprise, consultant de cabinet, coach...) afin de leur permettre de confronter leur candidature à l'avis de professionnels, de bénéficier de conseils, de simuler des entretiens et d'échanger sur les attentes et la méthodologie des recruteurs.</p>
Impact attendu en terme d'emploi	<p>Une vingtaine de recrutements par an</p>
Public visé	<p>Jeunes diplômés de niveau Bac+2 minimum, habitant Bordeaux.</p>
Contenu et méthodologie	<p>L'évènement se déroule simultanément dans quatre quartiers de Bordeaux (Bordeaux-Nord, Bastide, Bordeaux-sud et Bordeaux centre)</p> <p>Les coachs ont pour mission de</p> <ul style="list-style-type: none"> • apporter des conseils et de la méthodologie en matière de recherche d'emploi, • préparer aux entretiens d'embauche • contribuer à une meilleure connaissance de la vie économique locale avec ses acteurs et ses réseaux (Développement des réseaux professionnels). <p>Chaque candidat rencontre 5 DRH lors de rotations sous forme de « speed-meeting » de 15 minutes .</p>
Partenariat	<p>AFIJ - CIJA - ANDRH - CJD - Mairie de Bordeaux- Mission locale</p>

4-4 : Seniors

Contexte	<p>L'importante hausse du nombre de demandeurs d'emploi à Bordeaux, conjuguée à une conjoncture morose dès le milieu de l'année 2008, s'est manifestée de manière relativement contrastée, selon le profil des demandeurs d'emplois. Elle a en premier lieu touché les seniors (50 ans et plus), catégorie pour laquelle le nombre de demandeurs a augmenté de près de 21% entre septembre 2009 et 2008 (source Pôle Emploi).</p> <p>La France présente un taux d'emploi des plus de 50 ans parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Avec un taux d'emploi de 58% des hommes de 50 à 64 ans, la France se classe au 22e rang parmi les pays de l'OCDE. Pour les femmes de la même tranche d'âge, le taux d'emploi ne dépasse pas les 47%.</p> <p>De même, le taux d'emploi des plus de 50 ans en France est inférieur à la moyenne de la zone euro, elle-même très éloignée des performances des Etats-Unis ou du Japon. Plus en détail, ce sont surtout les salariés peu qualifiés qui ont tendance à cesser précocement leur activité, et qui éprouvent souvent de grandes difficultés à retrouver un emploi après 50 ans. C'est enfin dans l'industrie que les salariés sortent le plus tôt de l'emploi.</p> <p>Les salariés de plus de 50 ans connaissent des difficultés de reclassement importantes dès lors qu'ils perdent leur emploi. Ces difficultés ont été accentuées par la mise en œuvre dans les années 80 de plusieurs mesures de protection sociale et financières.</p> <p>Ainsi, les personnes âgées de plus de 50 ans sont particulièrement touchées par le chômage de longue durée. En outre, lorsqu'elles sortent du chômage, c'est beaucoup moins souvent pour retourner en emploi que les plus jeunes.</p>
Objectifs	Développer un ensemble de mesures visant à réduire le taux de chômage chez les plus de 50 ans bordelais, assurer le maintien dans l'emploi des salariés en poste et à faire évoluer les mentalités et les a-priori, tant du côté des recruteurs que des candidats.
Impact attendu en terme d'emploi	Difficilement évaluable à ce jour
Public visé	Entreprises seniors
Contenu et méthodologie	<p>L'action se déroulera vers les employeurs, les demandeurs d'emploi (cadre et non cadre) et les salariés en poste.</p> <p>Les employeurs peuvent bénéficier d'un accompagnement sur la mise en place du plan seniors dans leur entreprise. De la réflexion jusqu'au dépôt du dossier à la DIRECCTE et, pour ceux qui l'ont choisi dans leur plan d'action, la présentation de candidats seniors en lien avec leur besoin de recrutement.</p> <p>Les demandeurs d'emploi cadres bénéficient d'un accompagnement par le dispositif « Alternative seniors » pendant trois mois.</p> <p>Les non-cadres sont accueillis dans des ateliers d'une demi-journée sur différentes thématiques mais toujours avec l'objectif de garder le lien avec l'entreprise. Cet accompagnement n'est pas redondant avec le travail des accompagnateurs emploi chargés du suivi de ce public.</p> <p>Les salariés peuvent bénéficier, dans le cadre du DIF, de deux modules de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en main son avenir professionnel - Préparer sereinement sa cessation d'activité.
Partenariat	DIRECCTE, Carsat, PLIE de Bordeaux, Pôle Emploi

4-5 : École de la 2ème Chance

<p>Contexte</p>	<p>L'articulation entre l'école et l'emploi se situe en moyenne autour de 22 ans. Le nombre de jeunes au travail progresse très sensiblement avec l'augmentation de l'âge, mais la proportion de chômeurs varie très peu. En 2007, 17 976 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'accès à l'emploi.</p> <p>La situation de l'Aquitaine s'est sensiblement améliorée en dix ans sur l'accès au niveau bac par réduction de son écart avec la moyenne nationale. Parallèlement, on a pu constater en 2007, une augmentation des situations d'échec scolaire parmi les jeunes accueillis dans les Missions Locales. 50% des jeunes accueillis dans ces structures n'ont aucun diplôme. 8,6% des jeunes sont repérés comme ne maîtrisant pas les savoirs de base.</p> <p>9751 jeunes ont bénéficié d'actions de formation professionnelle dont 7290 jeunes des actions de formation professionnelle mises en œuvre par la Région.</p> <p>Mais si les résultats des actions qualifiantes menées par la Région sont satisfaisants, ceux des actions infra qualifiantes démontrent la nécessité de déployer de nouveaux moyens pour mettre en place de véritables « parcours » de formation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.</p> <p>Le dispositif labellisé École de la 2me chance entend développer des complémentarités pertinentes et propose de compléter les accompagnements sociaux par un accompagnement pédagogique pérenne.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Il s'agit de réinsérer des jeunes âgés de 18 à 25 ans sortis du système éducatif depuis au moins deux années, sans diplôme ni qualification, dans le cadre d'un dispositif qui intègre une alternance entre l'entreprise et les périodes de formation à l'École offrant ainsi une deuxième chance d'éducation.</p> <p>L'objectif est de déboucher sur une intégration durable et, à travers l'accès à l'emploi, à une reconnaissance professionnelle et sociale.</p>
<p>Impact attendu en terme d'emploi</p>	<p>Réduction du nombre de jeunes sans qualification sur le territoire</p> <p>Orientation de ces jeunes vers les secteurs et métiers en tension sur le territoire</p> <p>Permettre à ces jeunes d'accéder à un contrat en alternance</p>
<p>Public visé</p>	<p>Jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi ni qualification, issus des quartiers politique de la ville de la CUB et positionnés dans le réseau régional de la 2ème chance par les missions locales.</p>
<p>Contenu et méthodologie</p>	<p>Le projet vise la création à terme d'une École de la deuxième chance (E2C) sur l'agglomération bordelaise.</p> <p>Projet de création en 2 phases :</p> <p>Phase 1 : expérimentation et évaluation du dispositif (15 jeunes)</p> <p>Phase 1 : labellisation du dispositif et création (45 jeunes)</p>
<p>Partenariat</p>	<p>Conseil Régional, DIRECCTE, ACSE, Réseau E2C-France, Réseau des Missions locales de la CUB, Maison de la Promotion Sociale - Aquitaine, Laboratoire LACES - Université Bordeaux 2</p>

4-6 : Promotion de la Diversité

Contexte	Lca Maison de l'Emploi s'est engagée très tôt dès sa création dans les problématiques liées à la promotion de la diversité en entreprise et le traitement des LCD (lutte contre les discriminations) dans les processus de recrutement. Elle a ainsi fait le choix dès le départ de proposer des actions sur le territoire pour promouvoir les publics issus de la diversité notamment culturelle dans les entreprises en agissant pour permettre la rencontre, le débat et une meilleure connaissance mutuelle. Partant du constat que de nombreux acteurs publics, associatifs, privés existent déjà dans le champ des LCD (lois, dispositifs, conseils juridiques, ...), nous avons opté pour l'action positive pour essayer de rapprocher et agir sur les représentations.
Objectifs	Agir pour combattre et faire baisser les inégalités et les exclusions dues aux discriminations de tout type (ethnique, âge, handicap, territorial, ...) dans les processus de recrutement des employeurs (privés associatifs, publics). Promouvoir la diversité c'est agir sur les représentations de part et d'autre, c'est aussi agir pour rapprocher l'offre de la demande et enlever les barrières qui peuvent séparer les employeurs avec des besoins en recrutement et les publics avec des compétences à proposer.
Impact attendu en terme d'emploi	Difficilement évaluable
Public visé	Personnes rencontrant des difficultés d'intégration professionnelle du fait d'une discrimination de type ethnique, âge, handicap, territorial...
Contenu et méthodologie	<p><u>Promotion de la Diversité en entreprise :</u></p> <p>Déjeuners entreprises & diversité (1 par trimestre),</p> <p>Film documentaire sur la mise en œuvre de la charte de la diversité dans les entreprises signataires,</p> <p>Événementiel égalité, compétences et diversité et installation du plan égalité de traitement auprès des entreprises signataires de la charte de la diversité (partenariat avec Face, Acse, Conseil diversité, Ims-Entreprendre pour la Cité, ...).</p> <p>Engagement de la MDE à travers de nombreux partenariats : étape bordelaise du tour de France de la charte de la diversité, Copec, les entretiens de l'excellence (club 21ème siècle), Conseil de la diversité de la ville de Bordeaux et Cobade, fondation FACE et IMS-entreprendre pour la cité, ...</p>
Partenariat	Large de tous les acteurs institutionnels, associatifs et publics agissant dans le champ de la diversité et des LCD : Conseil de la diversité, Direccte, Copec, Face, ACSE, associations, IMS Entreprendre pour la Cité, Charte de la diversité, FACE, Entretiens de l'excellence

4-7 : Parrainage et accompagnement des demandeurs d'emploi

Contexte	<p>Le parrainage des demandeurs d'emploi s'avère être une des modalités d'aide à la reprise d'emploi les plus efficace.</p> <p>De nombreux dispositifs co-existent, chacun avec leur spécificités. La plupart sont déployés avec l'aide de bénévoles. L'orientation des publics vers ces dispositifs est très aléatoire. Il semble donc nécessaire de donner une meilleure visibilité à ces actions et d'examiner comment démultiplier les possibilités</p>
Objectifs	<p>Soutenir les actions de parrainage pour accompagner les jeunes diplômés qui se démobilisent et n'arrivent pas à trouver de solutions et les cadres seniors demandeurs d'emploi dans la réussite de leurs démarches.</p> <p>Maintenir une motivation et une attitude active envers la recherche d'emploi en stimulant les démarches et en donnant l'accès au carnet d'adresses du parrain.</p> <p>Dynamiser ce réseau et lui offrir des voies de développement et en apportant un soutien technique au couple parrain/filleul.</p>
Impact attendu en terme d'emploi	Diminuer le délai de retour à l'emploi pour les publics aptes à se réinsérer rapidement sur le marché du travail
Public visé	Les demandeurs d'emploi motivés mais isolés dans leur recherche d'emploi
Contenu et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à un recensement de l'ensemble des dispositifs et porter ces éléments à la connaissance du public. • proposer un parrain disponible pour l'accompagnement à la recherche d'emploi dans une logique de coaching individuel ; • mettre à disposition des ressources professionnelles de l'accompagnement au retour à l'emploi ; • créer une relation de confiance entre le parrain et le filleul qui est une d'autre nature que la relation conseiller / bénéficiaire d'une action classique de recherche d'emploi. <p>Cette action nécessite de mobiliser les nombreuses associations qui œuvrent en ce sens, notamment ACTE - CTP Guyenne - Cadres entraide, AFIJ, AJR, Envol, SN Chômage, AVARAP, maison de l'emploi, Mission Locale.</p> <p>La maison de l'Emploi aidera ces associations à se mettre en réseau pour mutualiser leurs compétences, partager leurs expériences, échanger des informations... Toutes ces associations seront référencées sur Emploi-Bordeaux.</p>

4-8 : Prix de l'entreprise solidaire

Contexte	<p>Il existe sur le territoire de l'agglomération, des entreprises qui intègrent une dimension d'intérêt général à leur stratégie, qui mettent en place des actions citoyennes et qui s'appuient sur des valeurs humaines et philosophiques dans leur gestion. Ces entreprises sont souvent mal connues ou injustement reconnues alors qu'ils consentent un moindre profit ou une moindre copropriété.</p> <p>Pour l'ensemble des acteurs institutionnels ou associatifs œuvrant dans le secteur de l'insertion professionnelle ces entreprises sont importantes car elles offrent des solutions mais permettent surtout de faire évoluer les représentations</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • valoriser les entreprises qui s'impliquent dans une démarche citoyenne et impulser une dynamique de l'entreprise citoyenne. • rapprocher les acteurs du champ social et ceux du champ économique et réconcilier les personnes les plus défavorisées avec le marché concurrentiel.
Impact attendu en terme d'emploi	L'accès à l'emploi pour les publics connaissant des difficultés d'insertion professionnelle
Public visé	<p>Les entreprises de Bordeaux susceptibles de s'impliquer dans une démarche sociétale</p> <p>Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (IAE, ...;)</p>
Contenu et méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un label bordelais des entreprises sociales et humaines. • créer un prix de l'entreprise citoyenne à Bordeaux : 2 types de lauréats • attribuer une reconnaissance à une entreprise qui aura réalisé une ou plusieurs actions en faveur des personnes en recherche d'emploi • dotation financière (Maison de l'emploi) permettant la réalisation d'un projet citoyen élaboré et présenté par une entreprise.
Partenariat	<p>Ville de Bordeaux</p> <p>Medef, CGPME, syndicats de salariés, CCI, CMA</p>
Moyens	0,2 ETP
Résultats attendus	Rapprocher les entreprises des acteurs de l'IAE
Budget	<p>Masse salariale affectée : 11 396 €</p> <p>Achats de prestations techniques et d'animation : 2 000 €</p> <p>Missions et réceptions : 4 000 €</p> <p>Diffusion, Communication et location de salle : 4 000 €</p> <p>10 000 euros : dotation pour 3 entreprises +1 projets</p>
Évaluation	Nombre d'entreprises impliquées dans le process
Calendrier	2011 - 2013

4. 9. Mission emploi Bordeaux nord

Contexte	<p>A la suite des violences urbaines de novembre 2005, un groupe Emploi Solidarité (DDTEFP, ANPE Bordeaux ville, ASSEDIC Direction régionale, AGI, MdE, PLIE, Mission Locale, DSU) a établi un diagnostic partagé sur les quartiers du Lac et de Bacalan. Il en ressortait :</p> <p><u>Pour la population :</u> Un taux de chômage estimé à plus de 35% de la population active dont 1/5 des demandeurs d'emploi étrangers 40% des demandeurs d'emploi sans qualification. Un demandeur d'emploi sur cinq est inscrit sur les métiers de services aux personnes, reflet d'un très bas niveau de qualification. 30% des habitants en deçà du seuil de dépendance 31% de la population de moins de 15 ans.</p> <p><u>Pour les entreprises :</u> Le désir de faire connaître leurs activités et s'impliquer dans le tissu de proximité, en échangeant avec les acteurs et les habitants, voire en participant et en finançant des projets. La volonté, pour des raisons économiques et de coûts globaux, de repérer les compétences locales disponibles et de privilégier les recrutements de proximité.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à l'emploi des habitants de ce secteur - Apporter aux entreprises un point de compétence en ressources humaines : recrutement, formation, mobilité...
Impact attendu en terme d'emploi	<p>Un meilleur taux d'emploi sur le quartier L'accès du public résident aux employeurs locaux</p>
Public visé	<p>Publics ZUS Entreprises de la zone d'activité de Bordeaux maritime</p>
Contenu et méthodologie	<p>La Mission Emploi propose dans le cadre de ses missions en direction des entreprises et des partenaires ainsi que des habitants des 4 quartiers de Bordeaux Nord - Le Lac, Chartrons St Louis, Grand Parc, Bacalan - divers services de proximité complémentaires aux dispositifs existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sa maîtrise et l'articulation des ressources locales du territoire de Bordeaux Nord - L'acquisition d'une expertise économique territoriale - L'analyse et l'établissement d'un bilan concerté avec les acteurs locaux - La capacité d'une projection à long terme de ses actions <p>Ce point d'entrée unique sur le territoire s'appuie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la Mission Locale qui apporte sa connaissance des réseaux partenariaux dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle ainsi que sa méthodologie d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire - Sur le PLIE qui apporte sa capacité d'ingénierie sociale, son expertise et le dispositif des accompagnateurs emploi - Sur la MdE qui apporte sa connaissance des tissus économique et des entreprises, sa capacité d'ingénierie et de financement ainsi que la coordination de l'action. - La Mission Emploi constitue une plateforme de coopération territoriale. Elle permet le développement de partenariats autour de projets locaux comme GINKO. L'expérience acquise sur divers projets permet d'associer l'ensemble des acteurs économiques et associatifs du territoire. La Mission Emploi appuie les acteurs dans leur montage de projet
Partenariat	<p>Les club des entreprises, l'AGI de Bordeaux, l'ICFA, l'INFA, AFEC Point F, MDSI Lac, Centre d'animation des Aubiers, Centre Social de Bordeaux Nord, UBAPS, MANA, UTSF, DSU Bordeaux, Déléguée du préfet, Bouygues Immobilier, Pôle Emploi Chartrons, le CLAP, ARP, les mairies de quartier, le Pole Emploi Chartrons et Ravezie.</p>

4. 10. Village Saint-Michel

<p>Contexte</p>	<p>L'Association des Centres d'animation des Quartiers de Bordeaux souhaite se désengager du Village Saint-Michel. A la demande de la ville de Bordeaux et de l'Acse, (délégué du préfet), la maison de l'emploi propose de structurer, à titre expérimental, le Village Saint-Michel pour en faire , un point d'entrée « emploi », au cœur du territoire et pour apporter un service de proximité tant aux entreprises qu'aux particuliers dans une approche économique du développement territorial :</p> <p>A ce noyau d'activité stable autour de l'emploi s'ajoutera une offre de service plus large destinée à faciliter l'intégration civile et sociale de la population locale et qui a constitué une large part de l'activité historique du village Saint-Michel (écrivain public, médiation sociale,)</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à l'emploi des habitants de ce secteur • Implanter l'offre Emploi de la ville au plus près d'habitants considérés comme éloignés de l'emploi : information, orientation et insertion professionnelle,... • Apporter aux entreprises un point de compétence en ressources humaines : recrutement, formation, mobilité... • Contribuer à structurer une offre de service locale en matière d'insertion sociale et professionnelle.
<p>Impact attendu en terme d'emploi</p>	<p>Un meilleur taux d'emploi sur le quartier L'accès du public résident aux employeurs locaux</p>
<p>Public visé</p>	<p>L'ensemble des acteurs économiques d'un quartier jugé prioritaire, tant sur le plan économique que social et démographique. Les cibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une population importante en ZUS confrontée à des difficultés d'accès à l'emploi, • de nombreuses entreprises, artisans, commerçants solidement implantés et qui pourraient être accompagnés accompagnées dans leur démarche de recrutement et ressources humaines, et dans l'évolution prévisible du quartier liés au PNRQAD et à Euratlantique qui provoquera une évolution du tissu économique • une population active croissante du fait, entre autre, de la restructuration et de la construction de logements.
<p>Contenu et méthodologie</p>	<p>Un point d'entrée unique de proximité sur les questions d'emploi, d'orientation et de formation en créant un dispositif d'accueil et d'accompagnement des salariés, des demandeurs d'emploi et des entreprises situées sur le quartier Saint-Michel et à proximité du périmètre Euratlantique et ainsi rapprocher l'offre de travail et la main d'œuvre locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ pour les habitants un lieu d'information et de ressources sur l'emploi, l'orientation et d'insertion professionnelle, et un point d'entrée vers le dispositif de la Ville (Maison de l'emploi, PLIE, Mission locale) ◦ pour les entreprises un lieu de ressources sur les problématiques de recrutement, de mobilité, de formation, de gestion des emplois et des compétences <p>Adosser à la réalité du village saint-Michel l'expérience de la Mission Emploi qui regroupe l'offre de service de la ville en matière d'emploi (PLIE, Maison de l'emploi, DDSU) ainsi que les partenaires extérieurs qui souhaiteront s'associer (Pôle Emploi,...;) pour un accueil de proximité de premier niveau à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ des demandeurs d'emploi qui veulent s'insérer rapidement sur le marché du travail, ◦ des habitants du quartier actuellement salariés qui souhaitent s'informer sur leur évolution professionnelle. ◦ des entreprises du quartier : commerce de proximité, artisans ◦ d'Euratlantique <p>L'équipe opérationnelle serait composée de 3 collaborateurs du PLIE et de la Maison de l'emploi) :</p>

	<p>.1 d'un agent d'accueil et d'orientation, pouvant assurer des fonctions de moniteur informatique pour accompagner les personnes demandeuses et assurer l'animation des ateliers informatiques.</p> <p>.2 un accompagnateur emploi du PLIE ayant pour objectif de suivre 70 adhérents et d'assurer une orientation du public vers le dispositif de droit commun et assurant la coordination du site</p> <p>.3 un collaborateur en charge d'assurer l'animation et de développer l'activité de travail saisonnier.</p> <p>Autour de l'équipe spécifiquement dévolue au Village Saint-Michel et portée par la Maison de l'emploi, un ensemble d'acteurs sociaux et de proximité ont vocation à élargir la gamme d'activités et de services proposés à travers des permanences ou des activités plus ponctuelles.</p>
<p>Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ACAQ qui transfère l'équipement Village Saint-Michel, son matériel et son personnel à la Maison de l'emploi de Bordeaux • le PLIE apporte sa capacité d'ingénierie sociale, son expertise en orientation et le dispositif des accompagnateurs emploi. • la Maison de l'emploi apporte sa connaissance des tissus économiques et des entreprises, sa capacité d'ingénierie et de financement ainsi que la coordination de l'action et l'expérience acquise à la Mission Emploi Bordeaux-nord et sa Plateforme de l'Initiative • La Fondation FACE qui apporte son réseau d'entreprise et son ingénierie • La Ville de Bordeaux à travers la Direction du développement social • L'Etat à travers l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances

4. 11 Soutien aux acteurs de l'emploi

Contexte	<p>Plus de 500 bordelais sont chaque année suivis par différentes associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et qui interviennent sur Bordeaux. Leurs interventions sont trop souvent dispersées et redondantes perdant ainsi en cohérence et en services aux demandeurs d'emploi.</p> <p>Ces associations sollicitent fréquemment la Ville de Bordeaux et la Maison de l'emploi sur un appui technique et financier pour des projets et des événements.</p> <p>Parallèlement, le PLIIE de Bordeaux anime un réseau de structures d'accompagnement vers l'emploi.</p>
Objectifs	<p>Faciliter l'accès à l'emploi des habitants de Bordeaux</p> <p>Renforcer le maillage territorial de l'emploi sur le territoire communal,...</p> <p>Développer des synergies entre les différentes structures associatives de l'emploi sur Bordeaux....</p> <p>Structurer l'offre de service en matière de projets d'insertion professionnelle.</p>
Impact attendu en terme d'emploi	Une plus grande efficacité des parcours de retour vers l'emploi
Public visé	<p>Les demandeurs d'emploi s'appuyant sur les structures associatives et bénévoles dans leur retour à l'emploi et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ceux qui développent des parcours de création d'entreprise • les cadres et salariés expérimentés en rupture de parcours • les séniors • les jeunes diplômés • des personnes faisant l'objet d'accompagnement spécifiques (ex : adhérents du PLIE).
Contenu et méthodologie	<p>Création d'un réseau des personnes, en charge du développement des relations avec les entreprises et pouvant susciter des offres d'emploi.</p> <p>Informations et coordination de la relation vers les entreprises ressources, répartition des actions de prospection, dynamisation et élargissement des démarches avec l'appui de partenaires extérieurs et en utilisant des méthodes de stimulation.</p> <p>Coordination des projets issus des partenaires associatifs dans le cadre de la commission d'ingénierie de projets du PLIE</p> <p>Aide méthodologique dans la gestion des projets et appui matériel et financier sur les projets.</p>
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Le DLA de l'Etat • la CRESS • les différentes associations œuvrant pour l'emploi sur le territoire de Bordeaux • la Plateforme de l'Initiative • le GARI

Plan d'Actions MDE - 2012

Hors E2C, Pépinière, Missions Emploi

	Description	Dates	Coût hors masse salariale	Eligible	FSE
Axe 1 : Stratégie territoriale					
	Ax' Emploi				
1.1	Réflexion partagé et prospective sur le territoire avec une trentaine d'acteurs socio-économique / étude prospective sur le numérique	2nd semestre	40 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €
1.2	Observatoire de l'Emploi Recueil de données, partage et diffusion de l'information - partenariat à l'étude avec A'Urba dans le cadre d'un observatoire de l'activité économique et de l'emploi	année	26 000,00 €	26 000,00 €	13 000,00 €
1.8	Site Internet Nouvelle version du site Emploi-Bordeaux pour prendre en compte l'ensemble PLIE et Mde (version précédente 2009)	année	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
			86 000,00 €		
Axe 2 : Mutations économiques					
2.1	GPEC Nautisme Etude sur l'emploi et les compétences dans la filière nautique sur le territoire des bassins à flots	année	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
2.2	GPEC Grenelle de l'env. Diffusion du travail mené avec l'ADEME, mise en œuvre du plan d'actions	année	35 000,00 €	35 000,00 €	17 500,00 €
2.3	GPEC Viti/Vini Thème exploratoire ; étude préalable sur les besoins des acteurs économiques		10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
			65 000,00 €	65 000,00 €	32 500,00 €

Plan d'Actions MDE - 2012

Hors E2C, Pépinière, Missions Emploi

	Description	Dates	Coût hors masse salariale	Eligible	FSE
Axe 3 : Développement local					
3.1	Alternance	Forum de recrutement pour les entreprises offrant des postes en Alternance ; inscrit dans le plan d'actions du SPEL de Bordeaux	04-avr	70 000,00 €	
				70 000,00 €	35 000,00 €
3.2	RTE	Forum de recrutement dans les quartiers pour rapprocher l'offre de proximité des résidents et favoriser l'emploi dans les bas niveaux de qualification	2nd semestre	25 000,00 €	
				25 000,00 €	12 500,00 €
3.4	TV Web	Production d'une émission sur l'emploi et les compétences	année	30 000,00 €	
				30 000,00 €	15 000,00 €
3.6	Plateforme de l'Init.	Création d'entreprises : émergence de projets dans les quartiers ZUS	année	87 000,00 €	
				212 000,00 €	
Axe 4 : Réduire les freins à l'emploi					
4.1	REH	Forum de recrutement sur le Handicap pour aider les entreprises à répondre à leurs obligations	novembre	50 000,00 €	
				50 000,00 €	25 000,00 €
4.2	Ginko	Accompagnement de la ZAC sur les questions d'emploi et travail sur la cohésion sociale entre GINKO et les Aubiers ; accompagnement de projets locaux	année	5 000,00 €	
4.3	KFE PRO	Mobilisation vers l'emploi de jeunes diplômés dans les différents quartiers de Bordeaux	année	15 000,00 €	
4.4	Séniors	Actions expérimentales en faveur des séniors		15 000,00 €	
4.6	Diversité	Actions sur la thématique de la diversité et des quartiers	2nd semestre	10 000,00 €	10 000,00 €
4.7	Entreprise Solidaire	Valorisations des entreprises ayant une politique sociétale	26-janv	12 000,00 €	6 000,00 €
				107 000,00 €	72 000,00 €
				470 000,00 €	36 000,00 €

Plan d'Actions prévisionnel PLIE de Bordeaux 2012

Intitulé	Descriptif	Participants	Statut	FSE	Contreparties						TOTAL	
					Financements Directs				Valorisations		TOTAL	Dont budget MDE
					CG	CR	CCAS/VILLE	CUB	DOMOFRANCE	CP actions		
Accompagnement externe à l'Emploi	Accompagnement individualisé (70), effectué par un accompagnateur emploi unique qui assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public.	720	programmé	298 481						14 000	312 481	
Accompagnement interne à l'Emploi	Accompagnement individualisé (70 * 4), effectué par un accompagnateur emploi unique qui assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public.	480	programmé	126 519								126 519
Animation - MDE	Coordination du dispositif, Ingénierie, Clause d'Insertion	50	programmé	50 000	102 000	35 000	71 139	10 861	5 000		274 000	274 000
Fomations individuelles - MDE	formations qualifiantes ou diplômantes des participants du PLIE dans le cadre de leur parcours d'insertion	50	programmé	60 000							60 000	60 000
Encadrement des bénéficiaires de l'Insertion par l'activité économique	Poste d'encadrement dans les structures d'insertion Assurer le suivi des salariés de l'IAE, enforcer leur parcours pour faciliter leur sortie vers le marché d'emploi et professionnaliser les structures de l'IAE dans leur accompagnement professionnel	50	programmé	45 000							45 000	
Chargé de Relation Entreprises - Pôle Emploi	Chargé de Relation Entreprises pour le placement des bénéficiaires du PLIE sur des étapes de parcours et sur de l'emploi durable, interface PLIE Pôle Emploi et utilisation des outils PE	120	programmé	40 000							40 000	
Placement à l'Emploi - ACRIP	Placement des adhérents du PLIE en prenant appui auprès d'un réseau d'entreprises de secteurs d'activités divers, l'équipe de l'ACRIP propose des opportunités de contrats de travail.	50	programmé	32 000							32 000	
Parcours en Scène - Parcours Formation	Remobilisation et Projet Professionnel en utilisant les techniques théâtrales pour redonner à un public en très grande difficulté la capacité à se re-centrer pour découvrir ses potentialités et se mettre en capacité d'agir et de se réaliser. Faciliter et concrétiser l'accès aux démarches d'insertion sociale et professionnelle	12	programmé	17 000							17 000	
Atelier d'Aide à l'Elaboration de Projet - Parcours Formation	Visé de travail sur deux projets professionnel et permettre de faire sur un ancien et orienter vers de nouveaux horizons professionnels avec stage pratiques et divers technique	12	programmé	17 000							17 000	
CAP Petite Enfance - Lycée Bel Orme	Formation en alternance avec mise en situation sur site pour acquérir le CAP Petite enfance en un an et accéder ainsi à l'emploi dans un secteur en tension	11	programmé	16 000						30 000	46 000	
Action Longue de Préparation et Placement à l'Emploi - INSUP	Proposer aux adhérents du PLIE une dynamique fortement mobilisatrice, des outils et des techniques de recherche d'emploi, un travail spécifique sur eux-mêmes, un coaching individuel jusqu'au placement en emploi et dans l'emploi.	20	programmé	15 000							15 000	
Booster TRE - INSUP	Proposer une action intensive, fortement mobilisatrice pour préparer le retour à l'emploi. Préparer les adhérents aux techniques et méthodes les plus adaptées aux projets professionnels et à leurs déclinaisons	36	programmé	13 000							13 000	
Préqualification aux métiers du Sport - CFA Sport	Faciliter l'accès à l'emploi, acquérir une expérience d'animation et d'encadrement sportif, accéder directement à un emploi ou bien à une entrée en formation de niveau IV.	3	programmé	8 000						7 000	15 000	
Accompagnement à la recherche active d'emploi	Mise à l'emploi de participants du PLIE (CDI ou CDD>6 mois) et accompagnement dans l'emploi. Mobilisation de réseau d'entreprises, y compris le réseau de l'intérim	30	à l'étude									
Préparation aux entretiens d'embauche	Préparer les participants aux techniques d'entretien de recrutement pour permettre une mise à l'emploi (CDI ou CDD>6 mois).	25	à l'étude									
Image de Soi	Valorisation de l'image de soi par un travail sur l'évolution des comportements socio professionnels permettant ainsi d'ajuster l'image des participants du PLIE à celle de l'entreprise	12	programmé	6 000							6 000	
Formation Agent de Propreté - AFPA	Formation Agent d'Hygiène et de Propreté avec un focus particulier sur les techniques de bio nettoyage en établissement de santé avec connaissance des matériels mécanisé ; en lien avec le GE GENESEMS	15	programmé	10 000						40 000	50 000	
Chantier Formation	Chantier de préqualification en bâtiment second œuvre avec mis en œuvre de technique DD sur un immeuble Domofrance (quai des Chartrons) en partenariat avec Batiform, le Crepi, et l'AREF BTP	12	programmé								60 000	
Atelier - Chantier Insertion	Dans le cadre du PNRQAD, mise en œuvre de chantier d'insertion avec les bailleurs sociaux pour remobiliser et qualifier un public résident du quartier sur les métiers du bâtiment et de la rénovation	10	à l'étude	20 000						40 000	-	
Mise en emploi BIC	Mise en situation d'emploi des participants du PLIE dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnel Formation des participants : financement de 15 parcours APH pour les salariés BIC mis à disposition des établissements de la Mairie de Bordeaux (art. 30)	50	programmé							102 000	102 000	
Mise en emploi CCAS										102 000	102 000	
Mise en emploi Régie de Quartier										51 000	51 000	
Mise en emploi AZI										51 000	51 000	
Mise en emploi Rectorat										51 000	51 000	
Mise en emploi Mairie de Bordeaux										102 000	102 000	
				774 000						224 000	590 000	1 461 481
										814 000		460 519

BUDGET 2012		Siege	Plan d'actions MDE	Plan d'actions PLIE	E2C	PEPINIERE	Antennes territoriales	TOTAL
		101		803		215	106+102	
641	masse salariale brute	152 045 €	175 570 €	238 136 €	36 285 €	69 360 €	147 539 €	818 935 €
645	charges sociales	63 859 €	73 739 €	100 017 €	15 240 €	29 131 €	61 967 €	343 953 €
631	taxes sur les salaires	9 123 €	10 534 €	14 288 €	2 177 €	0 €	8 852 €	44 974 €
	Masse salariale chargée	225 027 €	259 844 €	352 441 €	53 702 €	98 491 €	218 358 €	1 207 862 €
604	Co-traitance programmation plie			20 000 €				20 000 €
	coordination soutien association			0 €				0 €
606	électricité	8 500 €	2 000 €	0 €		2 900 €	3 600 €	17 000 €
	fournitures ent + adm	5 000 €	3 000 €	0 €		1 800 €	3 200 €	13 000 €
	sous traitance (personnel)			0 €		5 000 €	0 €	5 000 €
611	Achat prestations plan d'actions MDE		253 200 €	0 €			0 €	253 200 €
	Frais Specificques fonctionnement PLIE			60 000 €			0 €	60 000 €
	Charges e2C hors masse salariale			0 €	259 056 €		0 €	259 056 €
	valorisation tps passé pers mde			0 €			0 €	0 €
613	loyer	150 000 €	27 000 €	0 €		36 000 €	22 136 €	235 136 €
	photocopieur	4 000 €	2 500 €	0 €		2 040 €	5 000 €	13 540 €
	charges copro			0 €		15 000 €	1 570 €	16 570 €
615	entretien des locaux	9 165 €		0 €		15 000 €	10 000 €	34 165 €
	maintenance informatique	7 080 €		0 €		6 900 €	12 151 €	26 132 €
616	assurance locaux et rc salons	2 500 €		0 €		1 000 €	2 000 €	5 500 €
	documentation	1 000 €	500 €	0 €		1 000 €	5 500 €	8 000 €
618	formation externe et accompagnement	0 €	5 000 €	0 €		5 000 €	4 000 €	14 000 €
	formation interne	12 000 €		0 €			9 000 €	21 000 €
62	personnel intérimaire ou sous traitance	5 000 €	5 000 €	0 €		5 000 €	0 €	15 000 €
	honoraires	24 000 €	6 000 €	0 €		8 000 €	12 000 €	50 000 €
623	Achat com salon	5 000 €	106 000 €	0 €			0 €	111 000 €
	communication mde	20 000 €	15 000 €	0 €		10 000 €	10 000 €	55 000 €
	déplacements	5 000 €	4 000 €	4 500 €		1 000 €	2 000 €	16 500 €
625	frais de séminaire	5 000 €	10 000 €	0 €		0 €	0 €	15 000 €
	mission réception	3 000 €	26 000 €	3 500 €		3 000 €	2 000 €	37 500 €
626	télécom, internet, portables	25 000 €	5 200 €	0 €		15 000 €	10 000 €	55 200 €
	installation téléphonie et internet			0 €		1 000 €	0 €	1 000 €
	affranchissement	1 000 €		0 €		1 600 €	200 €	2 800 €
627	frais bancaires	15 000 €		0 €			0 €	15 000 €
635	impôts locaux /impot cfe			0 €		8 000 €	0 €	8 000 €
67	Charges exceptionnelles (déménagement/installation)	30 000 €		0 €			0 €	30 000 €
681	amortissement	48 000 €		0 €		1 493 €	13 255 €	62 748 €
				0 €			0 €	0 €
	Frais de fonctionnement	385 245 €	470 400 €	88 000 €	259 056 €	145 733 €	127 612 €	1 476 046 €
	TOTAL CHARGES	610 272 €	730 244 €	440 441 €	312 758 €	244 224 €	345 970 €	2 683 909 €
706	Prestation d'hébergement			0 €		45 000 €	0 €	45 000 €
	Prestation d'accompagnement, de service	15 000 €		0 €		12 500 €	0 €	27 500 €
	Forfait charges communes assurance, entretien, divers			0 €		30 000 €	0 €	30 000 €
750	ce kenamétal			2 825 €			0 €	2 825 €
791	aides propres aux salariés	5 000 €		0 €			0 €	5 000 €
	Total autres revenus	20 000 €	0 €	2 825 €	0 €	87 500 €	0 €	65 325 €
	subventions à recevoir			0 €			0 €	0 €
	ETAT directe (mde)	304 453 €	341 384 €	0 €			148 224 €	794 061 €
	ETAT dgefp E2C			0 €	95 400 €		0 €	95 400 €
	ETAT ACSE			0 €	70 000 €		10 000 €	80 000 €
	Ville de Bordeaux (mde-pépinière-e2c-mesm)	271 424 €	114 521 €	6 139 €		160 000 €	85 916 €	638 000 €
	Ville de Bordeaux CUCS			0 €			10 000 €	10 000 €
	Ville de Bordeaux (coordination association)			0 €			0 €	0 €
	Ville de Bordeaux (Part de Subvention équipement)	14 395 €		0 €			0 €	14 395 €
	CCAS			78 292 €			0 €	78 292 €
	CCAS (fin de gestion)			6 914 €			0 €	6 914 €
	Conseil Général			102 000 €			0 €	102 000 €
	Conseil Régional			35 000 €			0 €	35 000 €
	CUB		70 000 €	10 000 €			0 €	80 000 €
	Domofrance			5 000 €			0 €	5 000 €
	Caisse des dépôts (création entreprise et mebn)			0 €			0 €	0 €
	Organisme intermédiaire (FSE 511)			30 000 €			0 €	30 000 €
	ADEME		15 000 €				0 €	15 000 €
	FSE 432 (clause)			12 000 €			0 €	12 000 €
	FSE (E2C)			0 €	150 000 €		0 €	150 000 €
	FSE 312 (Plie)			152 271 €			85 251 €	237 522 €
	FSE (création + Cyber)		10 000 €	0 €			0 €	10 000 €
	FSE 213 (mde)		180 000 €	0 €			0 €	180 000 €
	Total subvention	590 272 €	730 905 €	437 616 €	315 400 €	160 000 €	339 391 €	2 573 584 €
	TOTAL RECETTES	610 272 €	730 905 €	440 441 €	315 400 €	247 500 €	339 391 €	2 683 909 €
	RESULTAT	-0 €	661 €	0 €	2 642 €	3 276 €	-6 579 €	0 €

D-2012/168 Fonds d'Intervention Local 2012. Affectation de subventions

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 19 décembre 2011 en a précisé le montant pour l'exercice 2012.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Grand Parc Paul Doumer / Centre Ville / Bordeaux Maritime / Bastide / Caudéran / Saint Michel Nansouty Saint Genès / Bordeaux Sud, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2012 : 52 950 euros

Report 2011 : 272,38 euros

Total disponible : 53 222,38 euros

Montant déjà utilisé : 15 966 euros

Affectation proposée : 9 500 euros

Reste disponible : 27 756,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
La Maison de Nolan	Aide à la mise en place d'une « action Parentalité » se déroulant dans le parc du Jardin Public	1 000
Restons Calmes ! (dans la dignité)	Aide à la mise en place d'un spectacle à la Halle des Chartrons	1 500
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Aide à la mise en place du projet « Grand Parc en Fête »	6 000
Football Club Bordeaux Aquitaine	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
TOTAL		9 500

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2012 : 51 300 euros

Report 2011 : 8 712,43 euros

Total disponible : 60 012,43 euros

Montant déjà utilisé : 11 000 euros

Affectation proposée : 4 800 euros

Reste disponible : 44 212,43 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Agora des Arts	Aide à l'organisation d'un concours de peinture dans les rues du quartier	1 500
Centre Jean Vigo Evénements	Aide à la mise en œuvre de trois projections cinématographiques en plein air dans le cadre du Festival Cinésites	1 500

Union Saint Bruno	Aide à l'organisation d'un stage d'été pour des adolescents	1 800
TOTAL		4 800

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2012 : 50 450 euros

Report 2011 : 4 065,86 euros

Total disponible : 54 515,86 euros

Montant déjà utilisé : 30 281,40 euros

Affectation proposée : 5 200 euros

Reste disponible : 19 034,46 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Foyer Fraternel Centre Social	Participation au financement d'un voyage collectif de familles en Dordogne sur les traces de l'Histoire de l'Homme	700
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	Aide à l'organisation du Festival du Lac par le Centre d'Animation du Lac	3 000
Football Club Bordeaux Aquitaine	Aide au fonctionnement de l'association et à la mise en place d'un projet sport citoyen « Bordeaux Göteborg »	500
Amicale Laïque de Bacalan	Participation à l'ouverture d'un atelier de basket loisir à Bacalan, destiné à toutes tranches d'âge	1 000
TOTAL		5 200

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2012 : 40 200 euros

Report 2011 : 761,47 euros

Total disponible : 40 961,47 euros

Montant déjà utilisé : 25 400 euros

Affectation proposée : 1 180 euros

Reste disponible : 14 381,47 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
APPLE Montaud	Aide à la mise en place d'un pique-nique festif de fin d'année	380
Permanences de la Littérature	Aide à la programmation de rencontres littéraires dans les écoles, la bibliothèque du quartier et au Jardin Botanique	800
TOTAL		1 180

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2012 : 51 500 euros

Report 2011 : 1,15 euros

Total disponible : 51 501,15 euros

Montant déjà utilisé : 18 917,50 euros

Affectation proposée : 8 247,16 euros

Reste disponible : 24 336,49 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
CAM de Bordeaux Omnisports	Aide à l'achat de matériel pour la section gymnastique artistique	1 447,16
La Maison des Nounous	Aide à l'achat de matériel	1 000
Association Sportive du Collège Monséjour	Aide au fonctionnement de l'association	500
Lions Club Bordeaux	Aide à l'organisation d'un concert	300
Vivre à Caudéran	Aide à la mise en place d'une manifestation culturelle	2 000
Société d'Horticulture de Caudéran	Aide au fonctionnement de l'association	3 000
TOTAL		8 247,16

QUARTIER SAINT MICHEL - NANSOUTY - SAINT GENES

Crédit 2012 : 50 600 euros

Report 2011 : 741,01 euros

Total disponible : 51 341,01 euros

Montant déjà utilisé : 17 100 euros

Affectation proposée : 2 500 euros

Reste disponible : 31 741,01 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Comité de l'Accompagnement de l'Urbanisme, de Défense de l'Environnement et du Respect de la Sécurité – CAUDERES	Aide à l'organisation d'une « Bourse aux plantes », au Jardin d'Ars, dans le cadre de la semaine du développement durable	1 000
Association Petite Enfance, Enfance et Famille – APEEF	Aide à la mise en place du documentaire « Sculptures éphémères dans les carrières d'argile », dans le cadre d'un projet de création d'une vidéothèque mise à disposition des habitants du quartier	1 500
TOTAL		2 500

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2012 : 55 000 euros

Report 2011 : 17,07 euros

Total disponible : 55 017,07 euros

Montant déjà utilisé : 40 900 euros

Affectation proposée : 5 400 euros

Reste disponible : 8 717,07 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Comité des Fêtes et de Bienfaisance du Quartier Nansouty	Aide à l'organisation de la Fête du Quartier les 31 mai, 1-2-3 juin à Nansouty	1 500
Toda Naçao	Aide à la mise en place d'un projet d'échange culturel France / Brésil	1 400
Yakafaucon	Aide à la mise en place d'un café associatif de quartier dans le quartier Saint Jean	2 500
TOTAL		5 400

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire il s'agit du FIL. Aucun problème pour ce qui me concerne.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Très rapidement, Monsieur le Maire juste pour dire que notre groupe s'abstiendra comme d'habitude, mais aussi pour faire deux remarques si vous le permettez.

Une remarque à Mme COLLET. Je souhaiterais Mme COLLET que vous soyez plus vigilante par rapport à des subventions qui sont attribuées à des associations de parents d'élèves.

Effectivement on risque de se retrouver avec un décalage, une iniquité entre groupes scolaires dans la mesure où il y a des groupes scolaires qui ont des associations de parents d'élèves qui bénéficient de subventions grâce au FIL, et il y a un bon nombre de groupes scolaires qui n'ont pas d'association de parents d'élèves et qui donc ne bénéficient malheureusement pas du FIL.

J'estime qu'à mon sens il y a une iniquité entre écoles.

Deuxième remarque pour rappeler que malheureusement régulièrement à Caudéran des subventions vont au collègue. Nous estimons que ce n'est pas la place du FIL.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai extrêmement rapide. Pour ne pas rallonger les débats nous ne revenons pas sur chaque contrevérité que la majorité formule quand elle reprend le micro. Elles sont trop nombreuses et vous seriez, Monsieur le Maire, vite agacé.

Permettez-moi simplement un exemple. Monsieur le Maire de quartier Saint Michel / Nansouty / Saint Genès expliquait il y a quelques minutes qu'il avait appris par hasard qu'on construisait une nouvelle MDSI, Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion, sur le canton et qu'en tant que super-héros du quartier il était contraint lui-même d'assurer le service d'information.

Je ne reviendrai pas sur le manque de curiosité de l' élu de quartier qui depuis 2008 passe plusieurs fois par semaine devant ce bâtiment sans s'interroger sur sa destination.

Je me contenterai de lui dire que ce seul projet a eu sur les deux dernières années 8 réunions avec la mairie, et certaines y associant le club UNESCO.

Que Monsieur le Maire, vous avez signé le permis de démolir et que je veux croire que vous regardez ce que vous signez.

Que notamment le jeudi 9 février 2012 à 19 h salle 46 à l'Athénée il y a eu une réunion publique d'information à laquelle vous avez été invité. L'Athénée géré par la mairie confirmera cette réunion.

Enfin que nous avons reçu pour ces concertations des courriers de remerciements. M. ROBERT je peux vous les montrer maintenant si la chose vous intéresse.

M. LE MAIRE. -

Je vois qu'Internet fonctionne bien et que vous avez reçu toutes les informations nécessaires en direct du Conseil Général.

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, chers collègues, ça me fait vraiment sourire parce que, M. ROUYEYRE, vous déformez mes propos. Je pense que le PV pourra être relu. J'ai dit que vous n'aviez pas informé les habitants. Moi j'étais parfaitement informé de ce qui allait se faire.

Vous avez une conception de la démocratie participative et de l'information qui est formidable. Vous nous expliquez qu'il y a eu une réunion de concertation à l'Athénée municipal. On est hors du quartier. C'était une réunion qui parlait je crois de modification du PLU, qui était générale, et à aucun moment vous n'avez pris le temps de faire ce que moi j'aurais fait, sans vous donner aucune leçon. J'aurais donné rendez-vous aux habitants au coin de la rue. Il n'y en a pas beaucoup qui habitent dans le secteur. On aurait pris le temps de parler, d'expliquer ce qui allait se faire. Je comprends qu'il n'y ait pas forcément une concertation parce qu'il s'agit d'implanter une structure administrative, mais simplement de l'information.

Pardonnez-moi, mais vous avez déformé mes propos et vous ne comprenez rien à la participation.

M. LE MAIRE. -

Je vous propose de poursuivre le débat à la mairie de quartier.

M. ROUYEYRE, rapidement s'il vous plait.

M. ROUYEYRE. -

Ça sera très rapide. Je demande depuis que je suis élu la possibilité d'utiliser les salles qu'utilise le maire adjoint pour faire des réunions publiques, ça m'est systématiquement refusé.

M. ROBERT. -

Non, non, ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas vrai. On verra. On va essayer de vous départager.

Mme PIAZZA voulait se mêler de ce débat.

MME PIAZZA. -

Rapidement pour répondre à l'inquiétude de M. PAPADATO au sujet de l'accompagnement des collègues.

Je voudrais l'informer et en profiter pour dire que ce collègue va recevoir beaucoup de nos adhérents sportifs pendant la construction du gymnase de l'ASPTT. Nous en sommes très reconnaissants.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Abstentions des groupes d'oppositions sur le FIL ?

Merci.